



Ministère de la Justice
Canada

Department of Justice
Canada

La Loi antiterroriste et les mesures de sécurité au Canada : opinions du public, répercussions et expériences de voyage

Ministère de la Justice du Canada

Décembre 2005

La Loi antiterroriste
et les mesures de sécurité
au Canada :
opinions du public, répercussions
et expériences de voyage

Nicole Crutcher
et
Michelle Budak



Division de la recherche
et de la statistique

Décembre 2005

Les opinions exprimées dans ce rapport sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue du ministère de la Justice du Canada.

rr05-11f



Table des matières

Remerciements.....	iii
Résumé.....	v
1.0 Introduction.....	1
2.0 Arrière-plan.....	1
3.0 But.....	3
4.0 Méthodologie.....	4
5.0 Résultats.....	5
5.1 Connaissance et préoccupation.....	5
5.2 Application.....	8
5.3 Profilage racial.....	9
5.4 Impact.....	11
5.5 Expériences aux frontières et dans les aéroports.....	12
5.5.1 Voyage par avion au Canada.....	12
5.5.2 Voyage par avion entre le Canada et les États-Unis.....	12
5.5.3 Voyage par avion entre le Canada et des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord.....	13
5.5.4 Voyage entre le Canada et les États-Unis autrement que par avion.....	13
5.5.5 Le retour au Canada.....	13
6.0 Analyse et conclusion.....	13
Références.....	17
Annexe A.....	19
Annexe B.....	35



Remerciements

Les auteurs aimeraient profiter de l'occasion pour remercier Damir Kukec d'avoir conçu l'étude et Jeff Latimer, Suzanne Wallace-Capretta, Cathy Thompson, Kim Burnett, Yvonne Stys, Mark Feldbauer et Allan Ferguson d'avoir fourni des commentaires utiles sur le fond. En outre, nous aimerions aussi remercier Laura Hanby pour avoir fourni les graphiques.



Résumé

Le présent rapport a examiné les réponses données par 1703 Canadiens en mars 2005 à un éventail de questions concernant leurs connaissances, leurs opinions et leurs expériences relativement à la *Loi antiterroriste* ainsi qu'à d'autres mesures de sécurité adoptées à la suite des événements du 11 septembre 2001. Afin de vérifier les préoccupations soulevées dans le cadre de recherches antérieures menées par le ministère selon lesquelles les Canadiens membres de minorités visibles pourraient être touchés de manière disproportionnée par la *Loi antiterroriste* et par d'autres mesures de sécurité, la présente étude a suréchantillonné les individus qui s'identifiaient comme faisant partie d'une minorité visible. Afin de déterminer si les répondants membres de minorités visibles étaient touchés de manière disproportionnée, leurs réponses ont été comparées à celles des répondants non membres de minorités. En plus des résultats globaux, le présent rapport mentionne uniquement les différences statistiquement significatives entre répondants membres de minorités visibles et non membres de minorités. L'enquête comporte cinq sections : les connaissances et les préoccupations relativement au terrorisme et à la législation antiterroriste, l'application de la législation liée à la lutte au terrorisme, le profilage racial au Canada, les répercussions de la législation, les expériences des répondants à la traversée des frontières et lors des vérifications de sécurité dans les aéroports. L'analyse et la conclusion présentent une synthèse et une analyse des résultats de cette enquête.

Connaissance et préoccupation

Seul un pour-cent des participants étaient capables d'identifier la loi canadienne (*Loi antiterroriste* / projet de loi C-36) adoptée pour lutter contre le terrorisme. Ce niveau de connaissance rejoint les constatations faites dans le cadre de recherches antérieures. De nombreux répondants (58 %) étaient préoccupés par le terrorisme au Canada. L'on a relevé un appui général aux mesures prises par le gouvernement Canadien, les répondants estimant que ces mesures étaient nécessaires et que la législation avait rendu le Canada mieux protégé. Chose intéressante, les mesures gouvernementales les plus fréquemment citées étaient la sécurité accrue dans les aéroports et le filtrage accru des immigrants et des réfugiés. Bien que ces changements ne résultent pas de la *Loi antiterroriste*, ils correspondent aux domaines que les Canadiens associent le plus à cette loi. Cela s'explique sans doute par les attaques du 11 septembre 2001 contre les États-Unis et par l'attention que les médias ont portée par la suite à la sécurité dans les transports aériens et aux frontières.

Les obligations du gouvernement en matière de présentation de rapports étaient relativement inconnues des répondants, mais on relevait tout de même une certaine reconnaissance de garanties visant à protéger les droits et libertés des Canadiens. Même s'ils n'étaient pas au courant de la Loi, la plupart (73 %) des répondants ont dit qu'ils étaient au courant de l'obligation du Parlement de procéder à un examen de la *Loi antiterroriste*, mais seulement 12 % savaient qu'un examen était en cours au moment du sondage. Une proportion encore plus faible de répondants savait que le ministère de la Justice avait établi un site Web conçu exprès pour fournir des renseignements au sujet de cet examen. La majorité des répondants étaient intéressés à obtenir plus d'information sur la *Loi antiterroriste* et disaient préférer recevoir cette

information au moyen de brochures envoyés par la poste (53 %) ou par d'Internet (36 %). Ainsi, le ministère a mis l'information à la disposition du public dans le format de son choix.

L'on a observé plusieurs différences statistiquement significatives entre les répondants membres de minorités visibles et non membres de minorités au plan des connaissances et des préoccupations relatives au terrorisme et à la législation s'y rapportant. Une proportion plus forte de participants non membres de minorités ont noté une accentuation des mesures de sécurité aux frontières et/ou dans les aéroports à titre de mesures de lutte contre le terrorisme, malgré des habitudes de voyage similaires. Bien que les répondants s'accordent en général pour dire que la loi canadienne est moins sévère que celle des États-Unis ou du Royaume-Uni, une plus forte proportion de répondants membres de minorités visibles estimait que la loi américaine était plus sévère que celle du Canada. Une plus faible proportion de répondants membres de minorités visibles était au courant des garanties prévues par la *Loi antiterroriste* pour protéger les droits et libertés des Canadiens.

Application

La plupart (75 %) des participants estimaient que la *Loi antiterroriste* était nécessaire et qu'elle avait rendu le Canada mieux protégé (60 %) contre les activités terroristes. L'on a relevé un appui généralisé au pouvoir des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité d'enquêter sur des individus au Canada et à l'étranger (89 %). Cependant, bon nombre (52 %) de répondants estimaient que la *Loi antiterroriste* avait eu pour effet que des individus étaient injustement ciblés en fonction de leur ethnicité, de leur race ou de leur religion.

Une proportion plus faible de répondants membres de minorités visibles estimait que l'adoption de la *Loi antiterroriste* était nécessaire ou que cette loi avait rendu le Canada plus sûr. En outre, une plus forte proportion de répondants membres de minorités visibles estimait que la *Loi antiterroriste* avait eu comme conséquence le ciblage injuste de certains individus en fonction de leur ethnicité, de leur race ou de leur religion.

Profilage racial

Les répondants ont généralement affirmé correctement que le Canada n'a pas de politique officielle de profilage racial, mais d'aucuns pensaient que le profilage racial était au moins parfois pratiqué de façon non officielle. Si un individu avait été ciblé en fonction de ses origines ethniques ou raciales, la plupart (79 %) des répondants pensaient que cet individu obtiendrait tout de même un procès équitable au Canada. Quoi qu'il en soit, la plupart (79 %) des répondants estimaient que faire enquête sur une personne pour un engagement potentiel dans une activité terroriste uniquement en fonction de sa race, de son ethnicité ou de sa religion était inapproprié, et que le profilage racial allait à l'encontre des principes de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Les répondants membres de minorités visibles étaient plus susceptibles d'affirmer que le Canada avait une politique officielle de profilage racial et que celui-ci se pratiquait au moins parfois de façon non officielle. Une proportion plus faible de répondants membres de minorités visibles estimait qu'un individu ciblé en fonction de ses origines ethniques ou raciales obtiendrait un procès équitable au Canada. Un cinquième (20 %) des participants membres de minorités visibles estimaient qu'ils avaient fait l'objet de profilage racial au cours des quatre dernières années. Le sondage n'a pas cherché à cerner la nature et l'étendue de ce profilage perçu.



Impact

Près des trois quarts (73 %) des participants ont déclaré ne pas avoir été touchés personnellement par les mesures adoptées à la suite des événements du 11 septembre 2001. Les effets que les participants ont évoqués le plus fréquemment étaient les mesures de sécurité accrues dans les aéroports / retards dans les vols (54 %) et les vérifications accrues aux douanes / retards au moment de traverser les frontières (44 %).

On a aussi interrogé les répondants sur les répercussions de différentes mesures liées à la lutte au terrorisme sur leurs familles immédiates. De manière générale, les répondants ont déclaré que les mesures prises dans différents domaines en rapport avec la lutte au terrorisme, à savoir la *Loi antiterroriste*, la sécurité dans les aéroports et les centres de transport et les activités des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité, n'avaient eu aucune répercussion sur leurs familles immédiates.

Bien que la plupart des répondants aient dit ne pas avoir été touchés par les mesures de sécurité adoptées à la suite des événements du 11 septembre 2001, une plus forte proportion de répondants membres de minorités visibles ont dit avoir été touchés, à comparer aux répondants non membres de minorités. Chose intéressante, les participants non membres de minorités ont déclaré avoir subi des délais plus importants lorsqu'ils voyagent par avion et avoir été assujettis à des mesures de sécurité accrues dans les aéroports bien que leurs habitudes de voyage ne diffèrent pas de manière significative. À comparer aux répondants non membres de minorités, les répondants membres de minorités visibles ont évoqué plus de répercussions sur leurs familles immédiates découlant de la *Loi antiterroriste*, des mesures de sécurité dans les aéroports et les centres de transport et des activités des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité.

Ces différences indiquent que les Canadiens qui se sont identifiés comme faisant partie de minorités visibles sont généralement plus préoccupés par le recours à la *Loi antiterroriste*, surtout en ce qui concerne la protection des droits et libertés, l'application de la loi et le risque de profilage racial. Ces préoccupations ont pu influencer sur la façon dont les Canadiens membres de minorités visibles perçoivent les répercussions de la *Loi antiterroriste*, surtout en ce qui a trait aux répercussions de la législation.

La traversée des frontières et les expériences dans les aéroports

On a posé plusieurs questions aux répondants au sujet de leurs expériences lors de leurs déplacements au Canada et à l'étranger au cours des quatre dernières années. Il n'y avait aucune différence statistiquement significative entre les participants membres de minorités visibles et non membres de minorités quant à la nature de leurs déplacements, leur assujettissement à des vérifications additionnelles ou leurs opinions au sujet des vérifications additionnelles.

Lors de leurs déplacements par avion (soit au Canada ou entre le Canada et les États-Unis), environ un cinquième (21 %) des participants avaient subi des vérifications additionnelles. Des proportions plus faibles de répondants avaient subi des vérifications additionnelles lors de voyages par avion à l'extérieur de l'Amérique du Nord. Les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles, les fouilles personnelles et/ou le retrait de chaussures/ceintures. Pour la plupart, ceux qui avaient subi des vérifications additionnelles estimaient que celles-ci étaient justifiées pour assurer la protection du public.

Lors de leurs déplacements entre le Canada et les États-Unis autrement que par avion, environ un cinquième (18 %) des répondants avaient subi des vérifications additionnelles, principalement sous forme de fouilles matérielles, de questions sur les documents fournis et d'interrogatoires dans un bureau. Environ la moitié seulement (51 %) des répondants estimaient que les vérifications additionnelles étaient justifiées.

Lors de leur retour au Canada, une plus faible proportion de répondants a déclaré avoir subi des vérifications additionnelles de la part d'agents d'immigration ou des douanes (8 %). Les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles et des questions sur les documents fournis. Ici encore, environ la moitié seulement des participants estimaient que les vérifications additionnelles étaient justifiées.

Analyse et conclusion

L'on observe un appui clair aux mesures prises par le gouvernement canadien pour lutter contre le terrorisme, et la plupart des répondants estimaient que ces mesures avaient fait du Canada un endroit plus sûr. Cependant, les répondants membres de minorités visibles étaient moins susceptibles d'appuyer la *Loi antiterroriste* ou de penser que celle-ci avait eu un effet positif sur la sécurité du Canada.

Le changement que les Canadiens percevaient le plus comme étant le résultat des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme était les mesures de sécurité accrues dans les aéroports et aux frontières. Si les mesures de sécurité additionnelles dans les aéroports recueillaient un appui généralisé, tel n'était pas le cas des mesures de sécurité additionnelles aux frontières. Cela s'explique peut-être par l'impact visuel que les événements du 11 septembre 2001 ont eu sur les Canadiens.

Le profilage racial constituait clairement une source de préoccupation pour les répondants membres de minorités visibles. Cependant, les résultats de la présente étude indiquent que les Canadiens membres de minorités visibles ne semblent pas être touchés de manière disproportionnée lorsqu'ils traversent les frontières ou subissent des contrôles de sécurité dans les aéroports.



1.0 Introduction

Le présent rapport examine les réponses de 1703 Canadiens – dont un suréchantillon d’individus qui se sont identifiés comme étant membres de minorités visibles – à des questions portant sur leurs connaissances, leurs opinions et leurs expériences relativement à la *Loi antiterroriste* et aux mesures de sécurité connexes. Plus précisément, le présent rapport étudie les connaissances et les préoccupations en ce qui concerne le terrorisme et les mesures prises par le gouvernement canadien en la matière, l’application de la *Loi antiterroriste* et le profilage racial. En outre, des données ont été recueillies au sujet des expériences des participants en matière de voyages et de sécurité dans les transports. Le rapport comprend aussi des comparaisons entre répondants membres de minorités visibles et non membres de minorités. L’établissement de groupes de comparaison visait principalement à déterminer si les répondants membres de minorités visibles avaient été touchés de manière disproportionnée par la *Loi antiterroriste* et les mesures connexes de sécurité dans les transports et les déplacements.

2.0 Arrière-plan

Dans la foulée des attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis et en réponse à la menace terroriste croissante à l’échelle mondiale, le gouvernement du Canada a cherché à renforcer ses moyens de lutte contre le terrorisme et de protection de la sécurité publique. Entre autres mesures prises en réponse à la menace terroriste, le Canada a promulgué la *Loi antiterroriste*, qui a reçu la sanction royale en décembre 2001.

La Loi comme telle prévoyait des modifications à diverses lois canadiennes, dont le *Code criminel* et la *Loi sur la protection de l’information*. Les modifications ont été conçues pour neutraliser les groupes terroristes et ceux qui les appuient, et ce, par différents moyens, dont les suivants :

- Une définition d’« activité terroriste »¹;
- La création d’un processus d’inscription d’entités sur une liste ayant comme conséquence que, dès lors qu’une entité est inscrite, elle devient considérée comme un groupe terroriste;
- La création de nouveaux pouvoirs grâce au recours à des audiences d’investigation et des engagements assortis de conditions afin de prévenir les actes terroristes;
- La création de nouvelles infractions de terrorisme, notamment recueillir des biens aux fins de la réalisation d’une activité terroriste, faciliter une activité terroriste, charger une personne de se livrer à une activité terroriste, héberger ou cacher une personne qui s’est livrée à une activité terroriste ou est susceptible de le faire;
- Des lois plus sévères contres les crimes haineux et la propagande haineuse;

¹ La définition est énoncée au long à l’article 83.01 du *Code criminel*.

- De nouveaux moyens d'enquête mis à la disposition des agences de sécurité et de contrôle d'application de la loi, en étendant l'utilisation de l'écoute électronique et en permettant l'interception de communications de cibles étrangères à l'étranger;
- Des modifications à la *Loi sur les secrets officiels* (maintenant la *Loi sur la protection de l'information*) visant à contrer les activités de collecte de renseignements menées par des puissances étrangères et des groupes terroristes, à empêcher l'intimidation ou la coercition de communautés au Canada, de même qu'à interdire la communication non autorisée de renseignements opérationnels spéciaux par des personnes astreintes au secret; et
- Des modifications à la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité* ayant pour effet d'autoriser le Centre d'analyse des opérations et transactions financières au Canada (CANAFE) à détecter les transactions financières susceptibles de constituer des menaces pour la sécurité du Canada et à informer le Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS).

Le législateur a prévu qu'un examen parlementaire de la législation antiterroriste devrait avoir lieu dans les trois ans suivant la promulgation de la Loi. La Chambre des communes a adopté, le 9 décembre 2004, une motion autorisant le Comité permanent de la justice, des droits de la personne, de la sécurité publique et de la protection civile à procéder à l'examen de la *Loi antiterroriste*. Au moment de la rédaction du présent rapport, le Sous-comité de la sécurité publique et nationale avait entrepris ce travail d'examen. Le Sénat a adopté une motion similaire le 13 décembre 2004, établissant un comité spécial chargé de procéder à un examen distinct. Ces comités doivent présenter leur rapport au Parlement dans l'année qui suit le début de l'examen, sauf si leur mandat est prorogé.

Les deux comités parlementaires ont commencé à entendre des témoins en février 2005. Le Sous-comité de la Chambre des communes a officiellement étendu son mandat de manière à inclure un examen de l'art. 4 de la *Loi sur la protection de l'information* et des certificats de sécurité prévus à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, tandis que le Sénat a décidé d'étendre son examen au-delà des dispositions spécifiques de la *Loi antiterroriste*. Les deux comités ont conclu leurs audiences en novembre 2005. Après que les comités auront présenté leurs rapports au Parlement, le gouvernement aura 120 jours pour répondre au rapport de la Chambre des communes et 150 jours pour répondre au rapport du Sénat.

Pour éclairer l'examen parlementaire, le ministère de la Justice a réalisé divers projets de recherche, dans le but de recueillir les opinions des membres de minorités visibles, de la population générale et d'universitaires canadiens sur différentes dispositions de la Loi.

Le premier de ces projets a été réalisé en mars 2003 (Créatec +, 2003). Ce projet a fait appel à des groupes de discussion répartis en deux cohortes. La première cohorte comprenait des membres de minorités visibles à Halifax, Montréal, Toronto, Calgary et Vancouver. Dans la deuxième cohorte, des discussions ont été menées au sein de groupes dont la composition ethnique correspondait davantage à celle de la population canadienne générale. Les résultats ont été présentés de manière globale, et lorsqu'il y avait lieu, les différences entre les répondants des deux cohortes ont été signalées. En règle générale, les discussions des groupes ont révélé que tous les participants connaissaient très peu les dispositions législatives sur le terrorisme, à



l'exception des mesures de sécurité adoptées après le 11 septembre et applicables aux transports et aux déplacements, en particulier dans les aéroports et aux frontières. La majorité des participants étaient au courant des nouvelles mesures de sécurité liées aux transports et aux déplacements. Dans l'ensemble, les participants disaient appuyer les dispositions de la *Loi antiterroriste* tout en se préoccupant, à divers degrés, de son application. En règle générale, les participants étaient d'avis que les mesures législatives canadiennes étaient moins sévères que celles des États-Unis et du Royaume-Uni. Par ailleurs, la plupart des participants ont dit que la loi les réconfortait et les sécurisait.

En mars 2004 (Millward Brown Goldfarb, 2004), une étude qualitative a aussi été menée sur les opinions du public au sujet de la *Loi antiterroriste*. Cette étude visait à prendre connaissance des opinions et des attitudes de la population canadienne vis-à-vis de la législation antiterroriste, notamment certaines dispositions spécifiques, et des répercussions potentielles de la législation sur leurs vies personnelles et communautaires. Seule la moitié environ des participants aux groupes de discussion connaissait certains aspects de la législation antiterroriste; et tandis que les participants appuyaient de manière générale l'idée de cette législation, plusieurs estimaient que la Loi avait une portée excessive et comportait une certaine imprécision.

Par la suite, le ministère de la Justice a consulté un groupe d'universitaires d'horizons divers pour connaître leurs opinions au sujet de la *Loi antiterroriste* (Gabor, 2004). Les universitaires qui ont participé à ce rapport oeuvraient dans des domaines variés, dont le droit, les sciences politiques, l'histoire et l'étude des conflits. On a demandé aux universitaires de répondre à une série de questions au sujet de la *Loi antiterroriste*, et on les a invités à formuler leurs propres opinions et observations concernant la législation antiterroriste canadienne et les nouvelles tendances connexes. Au moment où les universitaires ont communiqué leurs réponses, certains estimaient qu'il était trop tôt pour se prononcer sur les répercussions de la *Loi antiterroriste*, tandis que d'autres étaient d'avis que celle-ci avait des répercussions négatives sur les libertés publiques et les valeurs canadiennes. Certains estimaient que la *Loi antiterroriste* avait un effet dissuasif et avait contribué à améliorer les activités de collecte de renseignement et de poursuites sans porter atteinte aux libertés publiques.

Enfin, le ministère de la Justice a mené le présent sondage en mars 2005 auprès de Canadiens membres de minorités visibles et non membres de minorités.

3.0 But

Le ministère de la Justice est déterminé à éclairer l'examen de la *Loi antiterroriste* autant que possible. Afin de contribuer à cet exercice, le ministère a mené un sondage de l'opinion publique visant à faire suite aux recherches antérieures et à étudier les opinions et les connaissances des Canadiens en ce qui trait à la législation antiterroriste. En conséquence, compte tenu des préoccupations signalées dans les recherches mentionnées précédemment concernant le risque de profilage racial et les répercussions des mesures de sécurité dans les transports et les déplacements adoptées après le 11 septembre, des questions relatives à ces thèmes ont également été incluses. Ainsi, le présent rapport portera sur cinq sujets distincts et examinera toute différence statistiquement significative entre les réponses des participants

membres de minorités visibles et les participants non membres de minorités. Plus précisément, les cinq thèmes abordés dans le présent rapport sont les suivants :

- Connaissance de la *Loi antiterroriste* et de ses dispositions;
- Application de la *Loi antiterroriste*;
- Définition du profilage raciale et fréquence perçue;
- Répercussions de la *Loi antiterroriste* et des mesures connexes sur les participants; et
- Répercussions des mesures de sécurité dans les transports et les déplacements sur les participants au cours des quatre dernières années.

4.0 Méthodologie

Ce sondage national de la population générale a été mené par Environics Research Group auprès d'un échantillon de 1703 répondants du public âgés de plus de 18 ans.

L'échantillon a été constitué au moyen de méthodes d'échantillonnage aléatoire. L'échantillon comporte un suréchantillonnage d'individus de partout au pays qui se sont identifiés comme étant membres de minorités visibles, étant donné que les recherches antérieures avaient révélé des préoccupations quant au risque que les minorités visibles soient démesurément touchées par la législation antiterroriste et les mesures connexes.

Le sondage, mené en mars 2005, prenait environ 40 minutes à réaliser². Le taux de réponse était d'environ 10 %, ce qui est typique d'une enquête menée par une société de sondage de l'opinion publique. Le questionnaire de sondage est reproduit à l'annexe A.

Seuls les participants qui ont répondu à la question concernant l'auto-identification à titre de membre ou de non-membre d'une minorité visible ont été inclus dans l'analyse comparative. Le nombre de répondants qui se sont identifiés comme étant membres ou non-membres de minorités visibles était de 1685. Au sein de ce groupe, 23 % des répondants se sont identifiés comme étant membres de minorités visibles³.

Compte tenu de la nature de l'échantillon stratifié et de la surreprésentation des individus qui s'identifiaient comme étant membres de minorités visibles, il est possible d'étendre les conclusions de la présente enquête à la population canadienne générale.

Les données obtenues dans le cadre de la présente étude ont été analysées en créant des variables dichotomiques chaque fois que cela était possible. Étant donné que de nombreuses questions étaient fondées sur une échelle de type Likert en quatre points, les réponses à chaque extrémité de l'échelle ont été fusionnées. Par exemple, si les choix de réponse étaient « très content(e) », « content(e) », « mécontent(e) » et « très mécontent(e) », les deux catégories « content(e) » ont été fusionnées, tout comme les deux catégories « mécontent(e) ». En outre, dans le cas des

² En plus des questions analysées dans le présent rapport, le sondage comportait aussi des questions relatives à des thèmes distincts concernant la justice pénale.

³ D'après le Recensement de 2001 de Statistique Canada, 13,4 % de la population canadienne s'identifie comme étant membre d'une minorité visible.



questions ouvertes, chaque réponse a été recodée de manière à fournir une variable dichotomique pour chaque réponse individuelle. À ces questions, les participants ont pu donner plus d'une réponse. Toutes les analyses comparatives ont été effectuées au moyen de chis carrés, sauf dans le cas des cellules comportant des nombres prévus ou cinq ou moins⁴.

Dans chaque section, on présente d'abord les conclusions générales, puis les différences statistiquement significatives entre les réponses des participants membres de minorités visibles et celles des participants non membres de minorités.

Les résultats de ce sondage sont dans un pourcentage de $\pm 2.6\%$ sur l'échantillonnage complet et de $\pm 5\%$ pour l'échantillonnage des minorités visibles.

5.0 Résultats

5.1 Connaissance et préoccupation

La première section du sondage portait sur la connaissance qu'avaient les participants des mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme et sur leur préoccupation à l'égard du terrorisme au Canada. Les données relatives à cette section figurent au tableau 1 de l'annexe B.

Dans l'ensemble, 58 % des répondants étaient préoccupés par la menace terroriste au Canada. Cependant, 63 % estimaient que la menace terroriste avait été exagérée et que nous devrions faire attention de ne pas réagir de façon excessive. La moitié (50 %) des participants se considéraient comme informés au sujet de ce que fait le gouvernement canadien pour lutter contre le terrorisme, et un peu plus de la moitié (58 %) approuvaient la performance du gouvernement à cet égard. Pour ceux qui approuvaient cette performance, les principaux motifs évoqués étaient que le gouvernement « faisait du bon travail / ce qu'il faut » (27 %) ou que le terrorisme est une menace que nous devons être prêts à affronter (11 %). Environ un tiers (30 %) des répondants ont dit qu'ils n'approuvaient pas la performance du Canada, le plus souvent parce qu'ils pensaient qu'on n'en faisait pas assez (23 %) ou parce qu'ils entretenaient des préoccupations quant à la facilité à traverser les frontières ou quant à un contrôle laxiste de l'immigration (19 %).

La moitié (50 %) des répondants estimaient que les mesures prises par le gouvernement canadien pour lutter contre le terrorisme étaient « à peu près adéquates », tandis que 36 % estimaient qu'elles n'allaient pas assez loin.

⁴ L'on n'a pas effectué de correction de Bonferroni puisque l'on craignait davantage de commettre une erreur de type I que de commettre une erreur de type II. Plus précisément, étant donné la nature du domaine à l'étude ici, l'on a jugé plus important de relever à tort des différences statistiquement significatives entre les deux groupes plutôt que de risquer de ne pas relever une différence lorsqu'il y en a bel et bien une. Veuillez noter que la signification statistique renvoie à l'idée selon laquelle les différences entre les groupes ne relèvent pas du hasard. Il y a certaines situations où il semble y avoir des différences considérables entre les réponses des membres de minorités visibles et celles des non-membres de minorités visibles dans la présente section. Cependant, ces différences apparentes ne sont pas statistiquement significatives en raison des petits nombres en cause.

Lorsqu'on leur a demandé de nommer des mesures spécifiques prises par le gouvernement canadien au cours des dernières années pour lutter contre le terrorisme, 1 % seulement des répondants ont réussi à nommer la *Loi antiterroriste* ou le projet de loi C-36 par son nom. Un peu plus de la moitié (53 %) des répondants ont évoqué des mesures de sécurité accrues aux frontières et dans les aéroports à titre de mesures prises par le gouvernement. La deuxième mesure la plus fréquemment citée était le filtrage accru des immigrants et des réfugiés qui entrent au Canada (12 %). Une proportion plus faible de répondants membres de minorités visibles ont mentionné des mesures de sécurité accrues dans les aéroports, à comparer aux répondants non membres de minorités (41 % vs. 57 %). En outre, une proportion plus faible de répondants membres de minorités visibles ont mentionné un filtrage accru des immigrants et des réfugiés à titre de mesure prise par le gouvernement canadien, à comparer aux répondants non membres de minorités (9 % vs. 13 %).

Les répondants qui, au départ, ne pouvaient identifier aucune mesure spécifique prise par le gouvernement se sont vu demander de manière générale s'ils étaient au courant de lois adoptées pour lutter contre le terrorisme. Plus des deux tiers (65 %) des répondants ont affirmé qu'ils n'étaient au courant d'aucune loi qui avait été adoptée.

On a aussi demandé à ceux qui n'avaient pas mentionné la *Loi antiterroriste* ou le projet de loi C-36 s'ils avaient déjà entendu parler de ce texte législatif. Plus de la moitié (57 %) des participants ont affirmé qu'ils n'avaient pas entendu parler de la *Loi antiterroriste* / projet de loi C-36. Parmi ceux qui avaient entendu parler de la *Loi antiterroriste* / projet de loi C-36, lorsqu'on leur a demandé en quoi consistait la Loi, près des trois quarts (70 %) ont dit qu'ils ne savaient pas. Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure la *Loi antiterroriste* était « sévère », un peu plus de la moitié (54 %) des répondants estimaient qu'il s'agissait d'une loi « sévère ».

On a lu à tous les répondants un résumé de la *Loi antiterroriste*, mentionnant notamment les mesures spécifiques prévues par cette loi, après quoi on leur a posé une série de questions. Même après qu'on leur eut fait lecture du résumé, la plupart des répondants (82 %) continuaient de soutenir qu'ils n'étaient pas au courant de la Loi. Même si le degré de connaissance au sein des deux groupes était faible, les répondants non membres de minorités étaient moins au courant des dispositions que les répondants membres de minorités visibles (77 % vs. 83 %).

La majorité (80 %) des répondants pensaient que les lois antiterroristes canadiennes étaient « moins sévères » que les lois américaines, tandis qu'une proportion plus faible (44 %) ont dit penser que les lois au Royaume-Uni étaient « moins sévères » que les lois canadiennes. Une plus forte proportion de répondants non membres de minorités estimaient que les lois canadiennes étaient « moins sévères » que les lois américaines, à comparer aux réponses des participants membres de minorités visibles (82 % vs. 75 %).

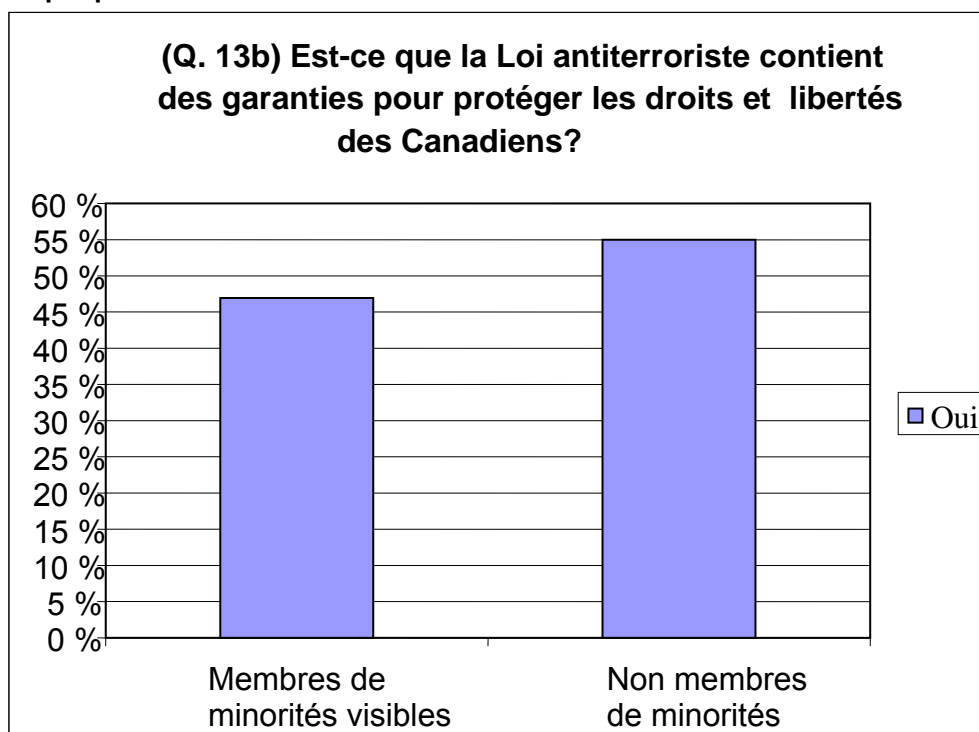
On a aussi demandé aux participants si, en vertu de la *Loi antiterroriste*, les gouvernements fédéral et provinciaux étaient obligés de publier un rapport annuel au sujet du recours aux arrestations à titre préventif et aux audiences d'investigation. Près de la moitié (48 %) ont affirmé qu'ils n'avaient connaissance d'aucune obligation de publier des rapports en vertu de la *Loi antiterroriste*. Cinquante-trois pour-cent des répondants ont dit qu'ils estimaient que la *Loi*



antiterroriste comportait des garanties pour protéger les droits et libertés des Canadiens. Les répondants non membres de minorités visibles étaient plus susceptibles de dire qu'il y avait des garanties, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (55 % vs. 47 %) (voir le graphique 1). Alors que très peu de répondants étaient au courant de la *Loi antiterroriste*, la plupart des répondants (73 %) savaient que le Parlement était tenu d'examiner tous les aspects de la *Loi antiterroriste* à un moment donné, mais 12 % seulement savaient que cet examen était en cours au moment du sondage.

Peu de participants (5 %) savaient que, dans le cadre de l'examen de la *Loi antiterroriste*, le ministère de la Justice avait établi un site Internet destiné au grand public. En outre, peu de participants (8 %) avaient entendu parler de la Table ronde transculturelle sur la sécurité⁵.

Graphique 1



$p < 0,05$

Lorsqu'on leur a demandé s'ils seraient intéressés à obtenir plus d'information sur la *Loi antiterroriste*, les deux tiers (66 %) se sont dits intéressés. Une proportion significativement plus élevée de répondants membres de minorités visibles se sont dits intéressés par rapport aux répondants non membres de minorités (72 % vs. 64 %). Ceux qui étaient intéressés à recevoir de l'information sur la *Loi antiterroriste* ont indiqué qu'ils préféreraient recevoir l'information sous forme d'envois postaux / dépliants ou par Internet (53 % et 36 % respectivement).

⁵ La Table ronde transculturelle sur la sécurité a été créée pour mobiliser les diverses collectivités du Canada et obtenir leurs opinions sur les questions de sécurité.

5.2 Application

Cette section du sondage portait sur la manière dont la *Loi antiterroriste* avait été appliquée et sur les répercussions possibles des dispositions législatives. Les données relatives à cette section figurent au tableau 2 de l'annexe B.

On a demandé aux répondants s'ils pensaient que la *Loi antiterroriste* était nécessaire ou non à la suite des attaques du 11 septembre contre les États-Unis. Les trois quarts (75 %) des participants ont dit que la loi était nécessaire, et près des deux tiers (60 %) estimaient que la *Loi antiterroriste* avait rendu le Canada mieux protégé contre les activités terroristes. Lorsque l'on compare les réponses des répondants membres de minorités visibles avec celles des répondants non membres de minorités, une proportion plus faible de répondants membres de minorités visibles estimaient que la *Loi antiterroriste* était nécessaire, ou que la Loi avait rendu le Canada plus sûr (69 % vs. 76 %; et 52 % vs. 63 %) (voir le graphique 2).

Un peu plus de la moitié (52 %) des répondants estimaient que la *Loi antiterroriste* avait fait que beaucoup de gens avaient été injustement ciblés en fonction de leur origine ethnique, raciale ou religieuse. Une plus forte proportion de répondants non membres de minorités estimaient que la *Loi antiterroriste* avait été appliquée de manière équitable, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (43 % vs. 35 %).

Graphique 2



$p < 0,05$



La plupart (89 %) des participants estimaient qu'il était vital pour le Canada que des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité enquêtent sur des individus au Canada et à l'étranger.

Enfin, on a lu aux répondants la définition suivante de l'« activité terroriste » :

En général, la Loi définit l'activité terroriste en partie comme une action illégale commise au Canada ou à l'étranger à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. Et un « groupe terroriste » signifie, en partie, une entité qui a parmi ses objectifs ou activités de faciliter ou de mener toute activité terroriste.

La majorité (84 %) des répondants étaient d'accord avec cette définition de l'« activité terroriste ».

5.3 Profilage racial

La troisième section du sondage portait sur le profilage racial, étant donné que des recherches antérieures menées par le ministère de la Justice Canada sur les opinions au sujet de la *Loi antiterroriste* avaient révélé des préoccupations dans ce domaine. Plus précisément, certains craignaient que les dispositions de la *Loi antiterroriste* puissent avoir comme conséquence que des minorités visibles soient assujetties à un traitement injuste. Afin de vérifier ces préoccupations, on a inclus dans le sondage des questions générales relatives au profilage racial ainsi que des questions spécifiques concernant la *Loi antiterroriste*. Toutes les données relatives à cette section figurent au tableau 3 de l'annexe B.

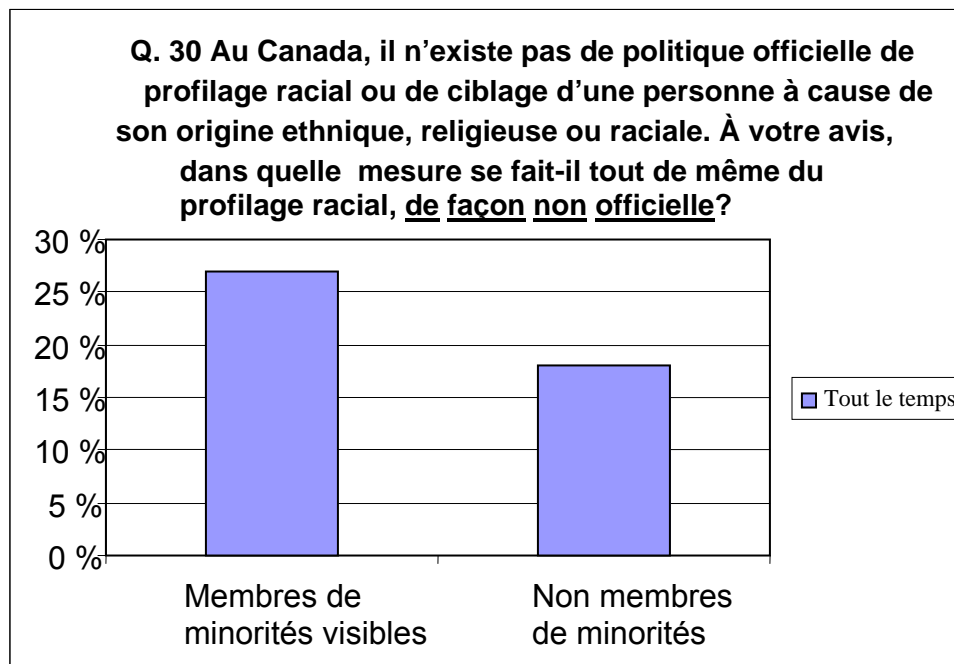
Environ les deux tiers (69 %) des répondants ont dit qu'ils étaient « au courant » de ce qu'est le profilage racial. Lorsqu'on leur a demandé de décrire ce qu'est, selon eux, le profilage racial, 23 % des répondants ont dit qu'ils ne savaient pas. Près d'un cinquième (17 %) des participants ont décrit le profilage racial comme l'application de stéréotypes et 11 % ont dit qu'il s'agissait précisément du ciblage d'individus en fonction de leur race, de leur ethnicité ou de leur religion. Une plus forte proportion de participants non membres de minorités estimaient que le profilage racial pouvait être décrit comme l'application de stéréotypes, à comparer aux participants membres de minorités (18 % vs. 13 %).

Plus de la moitié (57 %) des participants ont affirmé correctement qu'il n'existait aucune politique officielle de ciblage d'individus en fonction de leur race au Canada. Une plus forte proportion de répondants non membres de minorités ont indiqué que le Canada n'avait pas de politique officielle de ciblage d'individus en fonction de leur race, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (59 % vs. 51 %). Plus de la moitié (59 %) des répondants estimaient que faire enquête sur une personne pour un engagement potentiel dans une activité terroriste uniquement en fonction de sa race, de son ethnicité ou de sa religion était inapproprié, et la plupart des participants estimaient que le profilage racial allait à l'encontre des principes de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

Plus des trois quarts (79 %) des personnes interrogées estimaient que les individus qui étaient ciblés à cause de leur origine ethnique ou raciale obtiendraient quand même un procès équitable au Canada, mais cette opinion était moins répandue chez les répondants membres de minorités visibles que chez les répondants non membres de minorités (71 % vs. 81 %). Comme on pouvait s’y attendre, une plus forte proportion des répondants qui s’identifiaient comme étant membres de minorités visibles pensaient avoir fait l’objet de profilage racial au cours des quatre dernières années, à comparer aux participants non membres de minorités (20 % vs. 6 %). Lorsqu’on leur a demandé dans quelle mesure le profilage racial est pratiqué de façon non officielle, 20 % des participants estimaient que cela se produisait « tout le temps » et 62 % estimaient que cela se produisait « parfois ». Il y avait des différences entre les deux groupes : 27 % des répondants membres de minorités visibles estimaient qu’il se faisait « tout le temps » du profilage racial de façon non officiel, à comparer à 18 % des répondants non membres de minorités (voir le graphique 3).

Lorsqu’on les a interrogés quant aux principales causes du profilage racial, 33 % des participants ont évoqué le racisme et les préjugés, 14 % pensaient que cela tenait à ce que certains groupes religieux ou ethniques étaient plus susceptibles de commettre des crimes, 13 % ont dit que cela découlait d’activités terroristes et 12 % estimaient que le profilage racial était causé par la peur. Une plus forte proportion de répondants membres de minorités visibles estimait que le profilage racial résultait du racisme et des préjugés (37 % vs. 32 %). Inversement, les répondants non membres de minorités étaient plus susceptibles que les répondants membres de minorités visibles de dire que le profilage racial tenait à ce que certains groupes religieux ou ethniques étaient plus susceptibles de commettre des crimes (17 % vs. 8 %). Enfin, de plus fortes proportions de répondants non membres de minorités estimaient que les activités terroristes étaient la cause du profilage racial, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (14 % vs. 9 %).

Graphique 3



$p < 0,001$



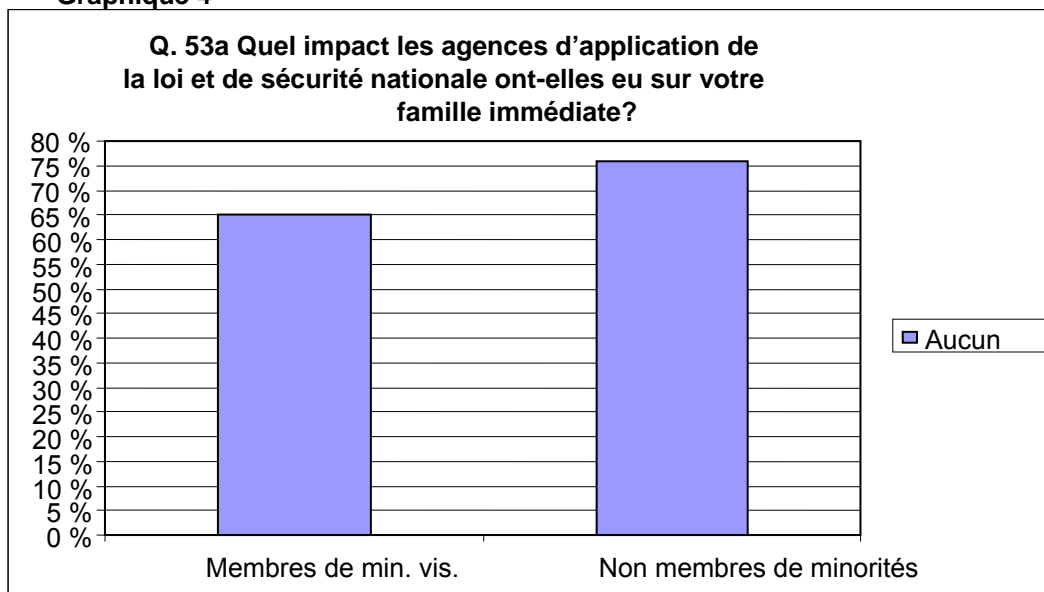
5.4 Impact

Cette section fournit des renseignements relatifs à l'impact ou l'effet perçu des modifications aux mesures de sécurité sur les répondants. L'ensemble des données relatives à cette section figurent au tableau 4 de l'annexe B.

La majorité (73 %) des répondants ont indiqué qu'ils n'avaient pas été personnellement touchés par aucune des mesures de sécurité prises depuis les événements du 11 septembre 2001; cependant la proportion de répondants membres de minorités visibles qui estimaient avoir été touchés était plus forte à comparer aux répondants non membres de minorités (31 % vs. 25 %). Les effets les plus fréquemment évoqués par les participants étaient les mesures de sécurité accrues dans les aéroports / retards dans les vols (54 %) et les vérifications accrues aux douanes / retards au moment de traverser les frontières (44 %). De plus fortes proportions de répondants membres de minorités visibles affirmaient avoir dû se conformer à des mesures de sécurité accrues dans les aéroports et avoir subi des retards dans les vols, à comparer aux répondants non membres de minorités (57 % vs. 44 %).

On a demandé aux répondants de commenter les répercussions de la *Loi antiterroriste* et de diverses mesures de sécurité connexes sur leur famille immédiate. La majorité (74 %) des répondants ont indiqué que la *Loi antiterroriste* n'avait aucune répercussion sur leurs familles immédiates, mais une plus forte proportion de participants non membres de minorités estimaient que les dispositions législatives n'avaient aucune répercussion sur leurs familles immédiates, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (78 % vs. 64 %). Lorsqu'on les a interrogés sur l'impact des nouvelles mesures de sécurité aux frontières et dans les centres de transport sur leurs familles immédiates, près des deux tiers (63 %) estimaient qu'il n'y avait eu aucun impact. Une plus forte proportion de répondants non membres de minorités ont indiqué que les nouvelles mesures n'avaient eu aucun impact sur leurs familles immédiates, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (65 % vs. 56 %) (voir le graphique 4). Enfin, on a interrogé les participants au sujet de l'impact que les agences d'application de la loi et de sécurité nationale au Canada avaient eu sur les familles immédiates des répondants. Environ les trois quarts (73%) des répondants ont dit qu'il n'y avait eu aucun impact; cependant, les répondants non membres de minorités étaient plus susceptibles de dire qu'il n'y avait eu aucun impact, à comparer aux répondants membres de minorités visibles (76 % vs. 65 %).

Graphique 4



$p < 0,001$

5.5 Expériences aux frontières et dans les aéroports

Les répondants ont été interrogés au sujet des voyages qu'ils avaient effectués au cours des quatre dernières années. À ceux qui ont répondu avoir voyagé au cours de cette période, on a posé une série de questions plus spécifiques concernant leurs expériences en matière de sécurité et avec des agents d'immigration. Dans cette section, on n'a relevé aucune différence statistiquement significative entre les expériences et opinions des répondants membres de minorités visibles et celles des répondants non membres de minorités. L'ensemble des données relatives à cette section figure au tableau 5 de l'annexe B.

5.5.1 Voyage par avion au Canada

Près de la moitié (45 %, $n=765$) des répondants avaient voyagé par avion au Canada au cours des quatre dernières années. À part les vérifications routinières de sécurité imposées à tous les voyageurs, 21 % des participants ont déclaré avoir été mis à l'écart et avoir subi des vérifications additionnelles. Parmi ceux qui avaient subi des vérifications additionnelles, la plupart (65 %) avaient subi une fouille matérielle, avaient subi une fouille personnelle (20 %) et/ou avaient été tenus de retirer leurs chaussures/ceinture (18 %). Parmi ceux qui avaient subi des vérifications additionnelles, la plupart (70 %) estimaient que cela était justifié pour assurer la sécurité du public.

5.5.2 Voyage par avion entre le Canada et les États-Unis

Environ un tiers (33 %, $n=559$) des participants avaient voyagé par avion entre le Canada et les États-Unis au cours des quatre dernières années. Un quart (25 %) de ces répondants avaient subi des vérifications additionnelles, en plus des vérifications routinières de sécurité. Ici encore, les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles (52 %), le retrait des chaussures et/ou ceintures (35 %) et les fouilles personnelles (27 %). Près des trois



quarts (72 %) de ces répondants estimaient que les vérifications additionnelles étaient justifiées pour assurer la sécurité du public.

5.5.3 Voyage par avion entre le Canada et des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord

Près d'un tiers (29 %, n=499) des participants avaient voyagé par avion entre le Canada et des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord au cours des quatre dernières années. Douze pour-cent avaient subi des vérifications additionnelles en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport d'un pays étranger. Ici aussi, les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles (50 %) et les fouilles personnelles (27 %). Ces vérifications additionnelles étaient considérées comme justifiées pour assurer la sécurité du public par la plupart (74 %) des répondants.

5.5.4 Voyage entre le Canada et les États-Unis autrement que par avion

Environ la moitié (45 %, n=769) des participants avaient voyagé entre le Canada et les États-Unis par d'autres moyens de transport (p. ex., en voiture, en train, par bateau) au cours des quatre dernières années. Dix-huit pour-cent de ceux qui avaient traversé la frontière américaine en provenance du Canada avaient subi des vérifications additionnelles faites par des agents des douanes des États-Unis. Les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles (48%) et les questions sur les documents fournis (31 %). Quinze pour-cent de ces répondants avaient été amenés dans un bureau et interrogés. La moitié (51 %) des répondants estimaient que les vérifications additionnelles étaient justifiées pour assurer la sécurité du public.

5.5.5 Le retour au Canada

On a interrogé les participants au sujet de leurs expériences lors de leur retour au Canada en provenance des États-Unis ou d'un autre pays. Huit pour-cent (n=91) ont dit qu'ils avaient subi des vérifications additionnelles faites par des agents des douanes du Canada (à distinguer des mesures de sécurité dans les aéroports). Encore une fois, les formes les plus courantes de vérifications additionnelles étaient les fouilles matérielles (55 %) et les questions sur les documents fournis (29 %). Un peu plus de la moitié (55 %) estimaient que les vérifications additionnelles étaient justifiées.

6.0 Analyse et conclusion

Cette étude a examiné les connaissances, les attitudes et les expériences de 1703 Canadiens relativement à la législation antiterroriste, aux mesures de sécurité et à d'autres questions connexes. En outre, cette étude est unique en ce qu'elle a examiné les différences entre les répondants membres de minorités visibles et les répondants non membres de minorités.

Pour la plupart, les résultats indiquent que le niveau de connaissance des Canadiens en ce qui a trait aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme, à l'exception des initiatives (non législatives) touchant les voyages, est assez faible. Cela tient peut-être à la nature complexe de certains des domaines reliés à la lutte antiterroriste. Bien que le ministère de la Justice se soit efforcé d'informer les Canadiens en créant un site Web, l'existence de ce moyen d'information, même s'il est celui que les participants préfèrent, n'est pas largement connue.

En règle générale, les participants appuyaient les mesures prises par le gouvernement pour lutter contre le terrorisme, estimant que la *Loi antiterroriste* était nécessaire pour lutter contre le terrorisme et qu'elle avait rendu le Canada mieux protégé contre les activités terroristes. Malgré la promulgation de la *Loi antiterroriste* pour lutter contre le terrorisme, les Canadiens avaient surtout remarqué les changements dans la sécurité dans les aéroports à la suite des événements du 11 septembre. Compte tenu de l'attention médiatique portée au rôle que la sécurité dans les aéroports avait joué dans les attaques du 11 septembre, et de la couverture subséquente concernant les changements dans la sécurité dans les aéroports, il n'est pas surprenant que les participants aient évoqué ces changements comme une des principales mesures prises par le gouvernement.

La plupart des individus interrogés ont affirmé qu'ils étaient au courant de ce qu'est le profilage racial. Ils estimaient en règle générale que bien que le Canada n'ait pas de politique officielle de profilage des individus en fonction de leur race, ce phénomène se produisait au moins parfois de façon non officielle. La plupart des répondants estimaient qu'il était inapproprié de cibler quelqu'un simplement en fonction de sa race ou de son ethnicité et que cette pratique violerait la *Charte canadienne des droits et libertés*. Cependant, les répondants estimaient que si un individu était ciblé en fonction de ces facteurs, il obtiendrait quand même un procès équitable au Canada.

Tel qu'indiqué précédemment, l'impact le plus fréquemment cité des mesures de sécurité adoptées à la suite du 11 septembre a clairement été la sécurité accrue dans les aéroports et aux frontières. Le sondage a aussi examiné les expériences de voyage des participants et a révélé que ceux qui avaient subi des vérifications additionnelles avaient subi pour la plupart des fouilles matérielles et personnelles. Il appert que la plupart des répondants estimaient que les mesures de sécurité accrues étaient suffisamment justifiées dans les aéroports aux fins de protéger le public; cet appui était cependant moins élevé dans le contexte du passage aux frontières. L'on pourrait avancer que l'impact visuel des événements du 11 septembre a accentué la crainte d'une attaque terroriste lors de voyages par avion et que ce type de contrôle est perçu davantage comme une source de réconfort que comme une violation.

L'on a relevé certaines différences statistiquement significatives entre répondants membres de minorités visibles et répondants non membres de minorités. Bien qu'une proportion plus élevée de répondants membres de minorités visibles aient déclaré avoir été touchés personnellement par les mesures de sécurité adoptées à la suite des événements du 11 septembre 2001, il n'y avait pas de différences significatives entre leurs expériences respectives tant à la traversée des frontières que dans les aéroports.

De manière générale, les participants membres de minorités visibles étaient plus préoccupés par le recours à la *Loi antiterroriste*, particulièrement en ce qui concerne les garanties visant à protéger les droits et libertés et l'application de la loi, notamment en rapport avec le risque de profilage racial. Peut-être à cause de ces préoccupations, une plus faible proportion de répondants membres de minorités estimaient que la *Loi antiterroriste* était nécessaire ou avait rendu le Canada mieux protégé contre les activités terroristes, à comparer aux répondants non membres de minorités.



Dans l'ensemble, même s'il y avait peu de différences significatives entre répondants membres de minorités visibles et non membres de minorités sur le plan des connaissances et des préoccupations relatives au terrorisme, il semble y avoir des différences significatives entre ces deux groupes en ce qui a trait à la conviction générale que le gouvernement et ses institutions assureront un traitement équitable. Enfin, bien que le profilage racial constitue une préoccupation majeure, il n'y avait pas de différences statistiquement significatives entre les répondants membres de minorités visibles et non membres de minorités en ce qui a trait aux vérifications de sécurité additionnelles dans les aéroports et aux frontières.



Références

Créatec + (2003), *Opinion des minorités sur la Loi antiterroriste (projet de loi C-36)*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada.

Gabor, T. (2004), *La Loi antiterroriste et ses effets : point de vue d'universitaires canadiens*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada.

Millward Brown Goldfarb (2004), *Opinions du public au sujet de la Loi antiterroriste (anciennement projet de loi C-36) : étude qualitative*, Ottawa, Division de la recherche et de la statistique, Ministère de la Justice Canada.



Annexe A

Environics Research Group.
Le 15 mars 2005

Ministère de la Justice Canada

ÉBAUCHE de questionnaire
PN5687

Bonjour, je m'appelle _____ et je travaille pour Environics Research Group Ltd. Nous menons un court sondage sur le système de justice au Canada. Soyez assuré que nous ne voulons rien vous vendre et que nous ne sollicitons rien. Vos réponses sont importantes pour nous et elles demeureront strictement confidentielles.

Nous choisissons des numéros de téléphone au hasard, puis nous choisissons une personne à interviewer dans le foyer. Est-ce que je pourrais parler à la personne de votre foyer qui a 18 ans ou plus et qui a fêté son anniversaire le plus récemment?

- 01 Oui
 - 02 Non disponible ORGANISER LE RAPPEL
 - 03 Refus REMERCIER ET TERMINER
-

PERSPECTIVES SUR LA *LOI ANTITERRORISTE* ET LES MESURES DE SÉCURITÉ APRÈS LES ÉVÉNEMENTS DU 11 SEPTEMBRE

Je vais maintenant vous poser quelques questions sur les mesures que le Canada prend pour lutter contre le terrorisme.

A. Connaissance et préoccupation

1. Dans quelle mesure êtes-vous personnellement préoccupé par le terrorisme au Canada? Êtes-vous très préoccupé, assez préoccupé, pas très préoccupé ou pas du tout préoccupé?

- 01 – Très préoccupé
- 02 – Assez préoccupé
- 03 – Pas très préoccupé
- 04 – Pas du tout préoccupé
- 99 - NSP/PR

2. Certaines personnes disent [LIRE EN ROTATION] que le terrorisme représente une menace majeure pour la sécurité du Canada et que nous devons prendre des mesures sévères pour lutter contre le terrorisme. D'autres personnes disent [LIRE EN ROTATION] que la menace que le terrorisme pose pour le Canada est exagérée et que nous devons faire attention de ne pas réagir de façon excessive. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?

- 01 – Le terrorisme est une menace
- 02 – La menace du terrorisme est exagérée
- 99 – NSP/PR

3. Dans l'ensemble, dans quelle mesure vous considérez-vous comme informé au sujet de ce que le gouvernement canadien fait pour lutter contre le terrorisme? Êtes-vous très informé, assez informé, pas très informé ou pas du tout informé?

- 01 – Très informé
- 02 – Assez informé
- 03 – Pas très informé
- 04 – Pas du tout informé
- 99 – NSP/PR

4. Est-ce que vous approuvez ou désapprouvez la performance du gouvernement Canadien dans les mesures prises pour lutter contre le terrorisme? Est-ce que ce serait fortement ou plutôt?

- 01 – Approuve fortement
- 02 – Approuve plutôt
- 03 – Désapprouve plutôt
- 04 – Désapprouve fortement
- 99 - NSP/PR

5. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous [RÉPONSE À Q. 4]?

6. Est-ce que vous pensez que les mesures que le Canada a prises pour lutter contre le terrorisme au cours des dernières années vont trop loin, ne vont pas assez loin ou sont à peu près adéquates?

- 01 – Vont trop loin
- 02 – Ne vont pas assez loin
- 03 – Sont à peu près adéquates
- 99 – NSP/PR

7. Pour autant que vous le sachiez, quelles sont les mesures spécifiques que le gouvernement canadien a prises au cours des dernières années pour lutter contre le terrorisme? NE PAS LIRE...SONDER POUR OBTENIR JUSQU'À TROIS

- 01 – *Loi antiterroriste*/Projet de loi C-36 PASSER À Q. 10
- 02 – A adopté de nouvelles lois – non précisé
- 03 – Mesures de sécurité accrues aux frontières et dans les aéroports
- 04 – Filtrage accru des immigrants et des réfugiés qui tentent d'entrer au Canada
- 05 – Filtrage accru des individus qui veulent visiter le Canada
- 06 – Augmentation du financement pour la collecte de renseignements
- 07 – Plus d'effectifs policiers
- 08 – Plus de pouvoirs pour le SCRS
- 09 – Collabore avec les États-Unis
- 10 – Collabore avec les autres pays
- 11 – Profilage racial/cible injustement des individus
- 12 – L'affaire Maher Arar
- 13 - Aucune
- 98 - Autre (PRÉCISER _____)
- 99 - NSP/PR

DEMANDER À TOUS CEUX QUI NE MENTIONNENT PAS LA *LOI ANTITERRORISTE* OU LE PROJET DE LOI C-36 À Q. 7



8. Êtes-vous au courant de lois que le gouvernement du Canada a adoptées spécifiquement pour lutter contre le terrorisme? SI OUI : Quelles lois?

- 01 – Non, au courant d’aucune loi
- 02 – Oui, au courant d’une loi mais incapable de la nommer
- 03 – Oui, *Loi antiterroriste* PASSER À Q. 10
- 04 – Oui, projet de loi C-36 PASSER À Q. 10
- 05 – Oui, autre (PRÉCISER) _____
- 99 – NSP/PR

9. Avez-vous déjà entendu parler de la Loi antiterroriste (qu’on appelait projet de loi C-36)?

- 01 – Oui
- 02 – Non PASSER AU PRÉAMBULE AVANT Q. 11
- 99 – NSP/PR

DEMANDER À TOUS CEUX QUI SONT AU COURANT DE LA *LOI ANTITERRORISTE* À Q. 7, 8 OU 9

10 Pour autant que vous le sachiez, en quoi consiste la Loi antiterroriste? Êtes-vous au courant d’une ou plusieurs dispositions qu’elle contient?

10.b Dans quelle mesure pensez-vous que la Loi antiterroriste du Canada est sévère? Est-ce qu’elle est très sévère, plutôt sévère, pas très sévère ou pas du tout sévère?

- 01 – Très sévère
- 02 – Plutôt sévère
- 03 – Pas très sévère
- 04 – Pas du tout sévère
- 99 – NSP/PR

DEMANDER À TOUS

À l’automne 2001, le Parlement canadien a adopté une nouvelle loi, la *Loi antiterroriste*, qu’on appelait avant le projet de loi C-36. Cette loi prévoit des moyens pour lutter contre le terrorisme et les activités terroristes au pays et à l’étranger grâce à de nouvelles mesures sévères. Ce nouveau train de textes législatifs crée des mesures pour dissuader, rendre inopérants, identifier, poursuivre en justice, condamner et punir les groupes terroristes. Elle donne de nouveaux outils d’enquête aux organismes d’application de la loi et aux agences de sécurité.

Cette loi vise également à assurer la préservation des valeurs canadiennes de respect et d’équité. Elle comporte des protections rigoureuses pour assurer le maintien des droits et libertés fondamentaux des Canadiens et des Canadiennes.

11. Dans quelle mesure êtes-vous au courant de la Loi antiterroriste et de ses dispositions? Est-ce que vous êtes très au courant, assez au courant, pas très au courant ou pas du tout au courant?

- 01 – Très au courant
- 02 – Assez au courant
- 03 – Pas très au courant
- 04 – Pas du tout au courant
- 99 – NSP/PR

La *Loi antiterroriste* contient plusieurs mesures spécifiques, comme :

- De nouvelles offenses en vertu du Code criminel pour les personnes qui participent, contribuent aux activités d'un groupe terroriste ou les financent en toute connaissance de cause.
- Une définition de l'activité terroriste
- La création d'une liste de groupes et d'individus terroristes qui sont désignés comme « terroristes »
- De nouveaux pouvoirs d'enquête pour la police, comme la surveillance électronique, la capacité de demander des « audiences d'investigation » pour interroger des personnes qui n'ont pas été accusées relativement à des menaces terroristes potentielles
- Dans certaines circonstances, permettre à la police d'arrêter une personne à titre préventif si la police a des raisons de croire que cette personne peut participer à des activités terroristes futures.

12.a Étiez-vous très au courant, assez au courant, pas très au courant ou pas du tout au courant du fait que la Loi antiterroriste contenait ces dispositions?

- 01 – Très au courant
- 02 – Assez au courant
- 03 – Pas très au courant
- 04 – Pas du tout au courant
- 99 – NSP/PR

12.b Est-ce que vous pensez que les lois antiterroristes canadiennes sont plus sévères, moins sévères ou à peu près aussi sévères que les lois antiterroristes de chacun des pays suivants? LIRE EN ROTATION

a. Les États-Unis

- 01 – Plus sévères
- 02 – Moins sévères
- 03 – À peu près aussi sévères
- 99 – NSP/PR

b. Le Royaume-Uni (Grande-Bretagne)

13.a Pour autant que vous le sachiez, en vertu de la Loi antiterroriste, est-ce que les gouvernements fédéral et provinciaux sont obligés de publier un rapport annuel au sujet du recours aux arrestations à titre préventif et aux audiences d'investigation?

- 01 - Oui
- 02 – Non
- 99 -NSP/PR

13.b Est-ce que la Loi antiterroriste contient des garanties pour protéger les droits et libertés des Canadiens?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR



14. Est-ce que le Parlement est obligé de réviser tous les aspects de la Loi à un moment donné?

- 01 – Oui
- 02 – Non
- 99 – NSP/PR

15. En fait, la Loi antiterroriste est actuellement réexaminée. Est-ce que vous le saviez?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

16. Dans le cadre de ce processus d'examen, le ministère de la Justice a établi un site Internet destiné au grand public. Est-ce que vous le saviez?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

17. Il y a un an, en avril 2004, le gouvernement a annoncé la création d'une Table ronde transculturelle sur la sécurité. Cette initiative vise à mobiliser les diverses collectivités du Canada et à obtenir leurs opinions sur les questions de sécurité. En avez-vous entendu parler?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

18. Est-ce que vous seriez très intéressé, assez intéressé, pas très intéressé ou pas du tout intéressé à obtenir plus d'informations sur la Loi antiterroriste?

- 01 – Très intéressé
- 02 – Assez intéressé
- 03 – Pas très intéressé PASSER À Q. 20
- 04 – Pas du tout intéressé PASSER À Q. 20
- 99 – NSP/PR

SI TRÈS/ASSEZ INTÉRESSÉ À Q. 18, DEMANDER :

19. De quelle façon aimeriez-vous recevoir des informations sur les questions dont nous venons de parler? NE PAS LIRE

- 01 - Internet/Web
- 02 – Envoi postal/dépliant
- 03 – Publicité dans les journaux locaux/communautaires/ethnoculturels
- 04 – Publicités dans les magazines ethnoculturels
- 05 – Publicités à la télévision et à la radio (émissions générales et spécialisées)
- 06 – Articles dans les journaux/les magazines
- 07 – Bulletins de nouvelles
- 08 – Réunions publiques
- 98 - Autre (PRÉCISER _____)
- 99 - NSP/PR

DEMANDER À TOUS

B. Application

20. Certaines personnes disent que [LIRE EN ROTATION] la *Loi antiterroriste* était nécessaire à la suite des attaques du 11 septembre contre les États-Unis. D'autres personnes disent que [LIRE EN ROTATION] le Canada possédait déjà avant le 11 septembre des lois adéquates pour lutter contre le terrorisme et que la *Loi antiterroriste* n'était pas nécessaire. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?

- 01 – La *Loi antiterroriste* était nécessaire
- 02 – La *Loi antiterroriste* n'était pas nécessaire
- 99 – NSP/PR

21. Dans quelle mesure pensez-vous que la *Loi antiterroriste* a rendu le Canada plus protégé contre les activités terroristes? Est-ce qu'elle a rendu le Canada beaucoup plus protégé, un peu plus protégé ou est-ce qu'elle n'a pas fait de différence?

- 01 – Beaucoup plus protégé
- 02 – Un peu plus protégé
- 03 – N'a pas fait de différence
- NON SUGGÉRÉ
- 04 – A rendu le Canada MOINS protégé
- 99 – NSP/PR

22. Certaines personnes disent que [LIRE EN ROTATION] la *Loi antiterroriste* a été appliquée à tous avec justice et égalité et que personne n'a été visé pour examen simplement à cause de son origine ethnique, raciale ou religieuse. D'autres personnes disent que [LIRE EN ROTATION] la *Loi antiterroriste* a fait que des gens ont été injustement ciblés pour examen simplement à cause de leur origine ethnique, raciale ou religieuse. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?

- 01 – La *Loi antiterroriste* a traité tout le monde équitablement
- 02 – La *Loi antiterroriste* a fait que de nombreuses personnes ont été ciblés injustement
- 99 – NSP/PR

23. Est-ce que vous pensez que le fait que des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité enquêtent sur des individus au Canada et à l'étranger est très, assez, pas très ou pas du tout vital pour lutter contre le terrorisme?

- 01 – Très
- 02 – Assez
- 03 – Pas très
- 04 – Pas du tout
- 99 – NSP/PR

Je vais vous décrire la façon dont la *Loi antiterroriste* définit l'« activité terroriste » et un « groupe terroriste ». En général, la *Loi* définit l'activité terroriste en partie comme une action illégale commise au Canada ou à l'étranger à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. Et un « groupe terroriste » signifie, en partie, une entité qui a parmi ses objectifs ou activités de faciliter ou de mener toute activité terroriste.

24. Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec cette définition de l'« activité terroriste »? Est-ce que ce serait fortement ou plutôt?

- 01 – Fortement d'accord
- 02 – Plutôt d'accord
- 03 – Plutôt en désaccord
- 04 – Fortement en désaccord
- 99 – NSP/PR

C. Profilage racial



Je voudrais maintenant vous poser quelques questions sur le profilage racial.

25. Pour commencer, dans quelle mesure êtes-vous au courant de ce que signifie le terme « profilage racial »? Est-ce que vous êtes très au courant, assez au courant, pas très au courant ou pas du tout au courant de cette notion?

- 01 – Très au courant
- 02 – Assez au courant
- 03 – Pas très au courant
- 04 – Pas du tout au courant
- 99 – NSP/PR

26. Qu'est-ce que le « profilage racial »? Comment le décririez-vous?

27. On parle de profilage racial lorsqu'il existe une politique officielle pour cibler des individus et faire enquête sur eux uniquement en fonction de leur race, de leur ethnicité ou de leur religion. Pour autant que vous le sachiez, est-ce qu'il existe au Canada une politique pour faire du profilage racial?

- 01 – Oui, il en existe une
- 02 – Non, il n'en existe pas
- 99 – NSP/PR

28. Certaines personnes disent [LIRE EN ROTATION] qu'il est inapproprié de faire enquête sur une personne pour un engagement potentiel dans une activité terroriste uniquement en fonction de sa race, de son ethnicité ou de sa religion perçues. D'autres disent que [LIRE EN ROTATION] le fait de faire enquête sur une personne à cause de sa race, de son ethnicité ou de sa religion perçues est une mesure nécessaire pour lutter contre les activités terroristes. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?

- 01 – Faire enquête sur une personne à partir de sa race/religion/ethnicité est inapproprié
- 02 – Faire enquête sur une personne à partir de sa race/religion/ethnicité est une mesure nécessaire
- 99 – NSP/PR

29. Je vais vous lire quelques énoncés au sujet du profilage racial. Est-ce que vous êtes fortement d'accord, plutôt d'accord, plutôt en désaccord ou fortement en désaccord avec chacun de ces énoncés? LIRE EN ROTATION

a. Le profilage racial va à l'encontre des principes de la Charte canadienne des droits et libertés.

- 01 – Fortement d'accord
- 02 – Plutôt d'accord
- 03 – Plutôt en désaccord
- 04 – Fortement en désaccord
- 99 - NSP/PR

b. Même si des individus sont ciblés à cause de leur origine ethnique ou raciale, ils obtiendraient quand même un procès équitable au Canada.

c. Au cours des quatre dernières années, vous pensez fait l'objet de profilage racial.

30. Au Canada, il n'existe pas de politique officielle de profilage racial ou de ciblage d'une personne à cause de son origine ethnique, religieuse ou raciale. À votre avis, dans quelle mesure se fait-il tout de même du profilage racial, de façon non officielle? Est-ce que ça se produit tout le temps, parfois, rarement ou jamais?

- 01 – Tout le temps
- 02 – Parfois

- 03 – Rarement
- 04 – Jamais
- 99 – NSP/PR

31. En général, quelles sont les principales causes du profilage racial, à votre avis? NE PAS LIRE...CODER
TOUTES LES MENTIONS QUI S'APPLIQUENT

- 01 – Le racisme et les préjugés
- 02 – La peur
- 03 – *La Loi antiterroriste*
- 04 – Les activités terroristes (comme les événements du 11 septembre 2001)
- 05 – Le manque de formation des agences d'application de la Loi et de sécurité nationale
- 06 – Certains groupes religieux ou ethniques sont plus susceptibles de commettre des crimes
- 98 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 – NSP/PR

D. Impact – DEMANDER À TOUS

32. Depuis les événements du 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada et celui d'autres pays ont accru leurs mesures de sécurité dans plusieurs domaines. Jusqu'à quel point avez-vous été personnellement touché par l'une ou l'autre de ces mesures? Avez-vous été touché beaucoup, assez, un peu ou pas du tout?

- 01 – Beaucoup
- 02 – Assez
- 03 – Un peu
- 04 – Pas du tout PASSER À Q. 34
- 99 – NSP/PR

33. De quelles façons avez-vous été touché? NE PAS LIRE. SONDER POUR OBTENIR JUSQU'À TROIS
RÉPONSES

- 01 – Mesures de sécurité accrues dans les aéroports, retards dans les vols
- 02 – Vérifications accrues aux douanes, retards au moment de traverser les frontières
- 03 – Mesures de sécurité accrues au travail
- 04 – Crainte accrue d'une arrestation/d'une détention
- 05 – Moins peur d'une attaque terroriste
- 06 – Se sent ciblé à cause de l'origine ethnique/raciale/religieuse
- 07 – Violation des droits
- 08 – Perte de la vie privée
- 09 – Se sent plus en sécurité maintenant/bonnes mesures
- 98 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 – NSP/PR

DEMANDER À TOUS

E. Expériences aux frontières et dans les aéroports, etc.

Vous devez baser vos réponses aux questions suivantes sur vos propres expériences.

34. Au cours des quatre dernières années, avez-vous voyagé par l'un ou l'autre des moyens de transport suivants?
LIRE.

a. Par avion au Canada

- 01 – Oui POSER Q. 35-37 ET Q. 50-52
- 02 – Non



99 – NSP/PR

b. Par avion entre le Canada et les États-Unis

01 – Oui POSER Q. 38-40 ET Q. 44-46 ET Q. 50-52

02 – Non

99 – NSP/PR

c. Par avion entre le Canada et des pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord

01 – Oui POSER Q. 41-43 ET Q. 47-49 ET Q. 50-52

02 – Non

99 – NSP/PR

d. Entre le Canada et les États-Unis par d'autres moyens de transport (p. ex. en voiture, en train, par bateau)

01 – Oui POSER Q. 44-46 ET Q. 50-52

02 – Non

99 – NSP/PR

SI NON À LA TOTALITÉ DE 34A, B, C ET D, PASSER À Q. 53

Expériences en matière de sécurité dans les aéroports

Je vais vous poser quelques questions au sujet de vos expériences en matière de sécurité dans les aéroports. Veuillez noter que ces questions ne portent PAS sur le personnel des douanes et de l'immigration, mais seulement sur les mesures de sécurité dans les aéroports avant que vous montiez à bord d'un avion.

SI LE RÉPONDANT A RÉPONDU OUI À Q. 34 A ET A VOYAGÉ PAR AVION AU CANADA, DEMANDER :

35. Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport canadien, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport canadien?

01 - Oui

02 – Non PASSER À Q. 38

99 - NSP/PR

36. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires? NE PAS LIRE...CODER TOUTES LES MENTIONS QUI S'APPLIQUENT

- 01 – Fouille corporelle
- 02 – Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 – Questions sur les documents fournis
- 04 – Chaussures, ceinture, etc. retirés
- 05 – Questions sur les projets de voyage
- 97 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 - NSP/PR

37. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

DEMANDER À TOUS CEUX QUI ONT RÉPONDU OUI À Q. 34 B

38. Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport américain, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport américain? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS, PAS DES DOUANES ET DE L'IMMIGRATION !)

- 01 - Oui
- 02 – Non PASSER À Q. 41
- 99 - NSP/PR

39. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires? NE PAS LIRE...CODER TOUTES LES MENTIONS QUI S'APPLIQUENT

- 01 – Fouille corporelle
- 02 – Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 – Questions sur les documents fournis
- 04 – Chaussures, ceinture, etc. retirés
- 05 – Questions sur les projets de voyage
- 97 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 - NSP/PR

40. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR



DEMANDER À TOUS CEUX QUI ONT RÉPONDU OUI À Q. 34 C

41. Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport d'un pays étranger autre que les États-Unis, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport étranger? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS, PAS DES DOUANES ET DE L'IMMIGRATION !)

- 01 - Oui
- 02 - Non PASSER À Q. 44
- 99 - NSP/PR

42. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires? NE PAS LIRE... CODER TOUS

- 01 - Fouille corporelle
- 02 - Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 - Questions sur les documents fournis
- 04 - Chaussures, ceinture, etc. retirés
- 05 - Questions sur les projets de voyage
- 97 - Autre (PRÉCISER _____)
- 99 - NSP/PR

43. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

Expériences avec des agents des douanes

Je vais maintenant vous poser quelques questions au sujet de vos expériences avec les douanes et l'immigration au moment de traverser les frontières. Veuillez noter qu'il ne s'agit PAS des mesures de sécurité dans les aéroports, mais seulement des contacts avec les agents des douanes aux frontières.

SI OUI À Q. 34 B OU D, DEMANDER :

44. Lorsque vous avez traversé la frontière pour aller aux États-Unis, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des agents des douanes des États-Unis? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES AGENTS DES DOUANES ET DE L'IMMIGRATION, PAS DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS)

- 01 - Oui
- 02 - Non PASSER À Q. 47
- 99 - NSP/PR

SI OUI À Q. 44, DEMANDER :

45. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des agents des douanes des États-Unis? NE PAS LIRE... CODER TOUS

- 01 – Fouille corporelle
- 02 – Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 – Questions sur les documents fournis
- 04 – Prise de photo et d’empreintes digitales
- 05 – A été amené dans un bureau et interrogé
- 97 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 - NSP/PR

46. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

SI OUI À Q. 34 C, DEMANDER :

Voyages internationaux (pays autres que les États-Unis)

47. Lorsque vous avez traversé la frontière pour aller du Canada vers un pays autre que les États-Unis, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des agents des douanes? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES AGENTS DES DOUANES ET DE L’IMMIGRATION, PAS DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS)

- 01 - Oui
- 02 – Non PASSER À Q. 50
- 99 - NSP/PR

SI OUI À Q. 47, DEMANDER :

48. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des agents des douanes des pays où vous alliez? NE PAS LIRE

- 01 – Fouille corporelle
- 02 – Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 – Questions sur les documents fournis
- 04 – Prise de photo et d’empreintes digitales
- 05 – A été amené dans un bureau et interrogé
- 97 – Autre (PRÉCISER_____)
- 99 - NSP/PR

49. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR



DEMANDER À TOUS CEUX QUI ONT DIT OUI À UNE PARTIE DE Q.34

Le retour au Canada

50. Lorsque vous avez traversé la frontière pour rentrer au Canada au retour des États-Unis ou d'un autre pays, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des agents des douanes du Canada? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES AGENTS DES DOUANES ET DE L'IMMIGRATION, PAS DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS)

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

SI OUI À Q. 50, DEMANDER :

51. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des agents des douanes du Canada? NE PAS LIRE

- 01 – Fouille corporelle
- 02 – Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)
- 03 – Questions sur les documents fournis
- 04 – Prise de photo et d'empreintes digitales
- 05 – A été amené dans un bureau et interrogé
- 97 – Autre (PRÉCISER _____)
- 99 - NSP/PR

52. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?

- 01 - Oui
- 02 - Non
- 99 - NSP/PR

DEMANDER À TOUS – DERNIÈRES IMPRESSIONS

53. Quel impact chacune des choses suivantes a eu sur vous-même et sur votre famille immédiate? Un impact positif, un impact négatif ou aucun impact? LIRE EN ROTATION

a. La réaction du gouvernement par voie législative, c'est-à-dire la *Loi antiterroriste*.

- 01 – Impact positif
- 02 - Aucun impact
- 03 – Impact négatif
- 99 - NSP/PR

b. Les nouvelles mesures de sécurité aux frontières et dans les centres de transport

c. Les agences d'application de la loi et de sécurité nationale au Canada

DONNÉES DÉMOGRAPHIQUES

Finalement, voici quelques questions à des fins statistiques. Soyez assuré que toutes vos réponses demeureront entièrement anonymes et strictement confidentielles.

A. En quelle année êtes-vous né?

1 – PRÉCISER _____

2 – NSP/PR

B. Quel est le niveau de scolarité le plus élevé que vous avez atteint? NE PAS LIRE – CHOISIR UNE MENTION SEULEMENT

01 – Cours primaire

02 – Premier cycle du secondaire

03 – Une partie du deuxième cycle du secondaire

04 – Diplôme d'études secondaires

05 – Une partie du cours collégial, professionnel, de métiers

06 – Diplôme d'études collégiales, professionnelles, de métiers

07 – Une partie du premier cycle universitaire

08 – Diplôme d'études universitaires (baccalauréat)

09 – Études supérieures/profession libérale (maîtrise, doctorat, etc.)

10 – Aucune instruction

NON SUGGÉRÉ

99 – Ne sait pas / Refus

C. Laquelle des descriptions suivantes correspond le mieux à votre statut d'emploi actuel? Est-ce que vous êtes...? LIRE

01 – Au travail à temps plein

02 – Au travail à temps partiel

03 – Sans-emploi ou à la recherche d'un emploi

04 – À la maison à temps plein

05 – Aux études

ou 06 – À la retraite

NON SUGGÉRÉ

07 – Invalide

99 – REFUS/NSP/PR

D. Les gens qui habitent au Canada viennent de nombreux groupes raciaux et culturels. Je vais vous lire une liste de groupes raciaux et culturels. À quel groupe appartenez-vous? Êtes-vous...? LIRE TOUTES LES CATÉGORIES AU RÉPONDANT. CODER TOUTES LES MENTIONS QUI S'APPLIQUENT. SI LE RÉPONDANT RÉPOND « MÉLANGE » OU « BIRACIAL », SONDER POUR OBTENIR DES GROUPES SPÉCIFIQUES, COMME « BLANC », « NOIR » ET « AUTOCHTONE ».

01 - Blanc

02 - Chinois

03 – De l'Asie du Sud (par exemple Indien, Pakistanais, Sri Lankais, etc.)

04 – Noir (par exemple Africain, Antillais, né au Canada)

05 - Philippin

06 – Latino-américain

07 – De l'Asie du Sud-Est (par exemple Cambodgien, Indonésien, Laotien, Vietnamien, etc.)

08 - Arabe



- 09 – De l'Asie de l'Ouest ou du Moyen-Orient (par exemple Afghan, Iranien, etc.)
10 - Japonais
11 - Coréen
12 - Autochtone (c'est-à-dire Amérindien, Métis ou Inuit)
13 – Ou à un autre groupe (PRÉCISER)_____
- 98 - Refus
99 – NSP/PR

E. Êtes-vous né...? LIRE

- 01 – Au Canada
02 – Aux États-Unis
03 – En Grande-Bretagne
04 – Dans un autre pays d'Europe, ou
05 – Dans un autre pays, à l'extérieur de l'Europe et de l'Amérique du Nord
99 - NSP/PR

F. Quel est votre statut actuel au Canada? Êtes-vous...? LIRE

- 01 – Citoyen canadien
02 – Résident permanent
03 – Détenteur d'un visa/d'un permis
97 - Autre (PRÉCISER_____)
- 99 - NSP/PR

G Quelle langue parlez-vous, vous-même, généralement à la maison? (Si vous parlez plus d'une langue, laquelle parlez-vous le plus souvent?) INSISTER POUR OBTENIR UNE SEULE RÉPONSE

- 01 - Anglais
02 - Français
03 – AUTRE (PRÉCISER)_____
- 99 - REFUS

H. Est-ce que vous vous considérez comme un membre d'une minorité visible?

- 01 - Oui
02 – Non
99 – NSP/PR

I. Laquelle des catégories suivantes correspond au revenu total annuel en 2004 de tous les membres de votre foyer, y compris vous-même, avant impôts et déductions?

- 01 - 10 000 \$ ou moins
02 – De 10 001 \$ à 20 000 \$
03 - De 20 001 \$ à 30 000 \$
04 - De 30 001 \$ à 40 000 \$
05 - De 40 001 \$ à 50 000 \$
06 - De 50 001 \$ à 60 000 \$
07 - De 60 001 \$ à 70 000 \$
08 - De 70 001 \$ à 80 000 \$
09 - De 80 001 \$ à 90 000 \$
10 - De 90 001 \$ à 100 000 \$
11 – Plus de 100 000 \$
99 - NSP/PR /Refus

J. NE PAS DEMANDER – INSCRIRE LE SEXE DU RÉPONDANT

01 - Homme

02 - Femme

K. Au cours des quatre dernières années, est-ce que vous avez été interrogé, détenu ou arrêté par des agents chargés de l'application de la loi canadienne?

01 – Oui

02 – Non

99 – NSP/PR

L. Est-ce que vous-même, un ami ou un de vos parents avez déjà été reconnu coupable d'un crime?

01 – Oui, un ami

02 – Oui, un parent

03 – Oui, des amis et des parents

04 – Le répondant lui-même a été reconnu coupable d'un crime

05 – Non

99 – NSP/PR

M. Est-ce que vous-même, un ami ou un de vos parents avez déjà été incarcéré?

01 – Oui, un ami

02 – Oui, un parent

03 – Oui, des amis et des parents

04 – Le répondant lui-même a été incarcéré

05 – Non

99 – NSP/PR

N. NE PAS DEMANDER – INSCRIRE LA PROVINCE

O. NE PAS DEMANDER – INSCRIRE LA RÉGION URBAINE/RURALE

P. NE PAS DEMANDER – INSCRIRE LA LANGUE DE L'ENTREVUE

Merci beaucoup pour votre participation



Annexe B

TABLEAU 1: CONNAISSANCE ET PRÉOCCUPATION

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
1. Dans quelle mesure êtes-vous personnellement préoccupé par le terrorisme au Canada?								
Préoccupé	981	58%	221	57%	748	58%	NS	
Pas préoccupé	718	42%	167	43%	545	42%		
NSP/PR	4	0%	2	1%	2	0%		
	1702	100%	390	100%	1295	100%		
2. Certaines personnes disent que le terrorisme représente une menace majeure pour la sécurité du Canada et que nous devons prendre des mesures sévères pour lutter contre le terrorisme. D'autres personnes disent que la menace que le terrorisme pose pour le Canada est exagérée et que nous devons faire attention de ne pas réagir de façon excessive. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?								
Le terrorisme est une menace	591	35%	141	36%	443	34%	NS	
La menace du terrorisme est exagérée	1068	63%	239	61%	819	63%		
NSP/PR	44	3%	10	3%	33	3%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
3. Dans l'ensemble, dans quelle mesure vous considérez-vous comme informé au sujet de ce que le gouvernement canadien fait pour lutter contre le terrorisme?								
Informé	847	50%	200	51%	641	49%	NS	
Pas informé	852	50%	188	48%	652	50%		
NSP/PR	4	0%	2	1%	2	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
4. Est-ce que vous approuvez ou désapprouvez la performance du gouvernement Canadien dans les mesures prises pour lutter contre le terrorisme?								
Approuve	994	58%	220	56%	766	59%	NS	
Désapprouve	519	30%	122	31%	393	30%		
NSP/PR	190	11%	48	12%	136	11%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
5. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous dites approuver la performance du gouvernement?								
Immigration laxiste / trop facile de traverser la frontière	55	6%	14	6%	41	5%	NS	
Ne sait pas ce que fait le gouvernement / trop opaque	57	6%	11	5%	46	6%	NS	
Dépense trop d'argent / argent des contribuables	9	1%	3	1%	6	1%	~	
Le terrorisme ne constitue pas une menace / menace exagérée	64	6%	15	7%	49	6%	NS	
Le gouvernement parle mais n'agit pas	4	0%	1	0%	3	0%	~	
Il faut des peines plus sévères / des criminels ou des terroristes se cachent au Canada	11	1%	3	1%	7	1%	~	
On n'en fait pas assez	52	5%	11	5%	41	5%	NS	
On en fait trop / traitement draconien / injuste de personnes innocentes	18	2%	5	2%	13	2%	NS	
Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait / pas préparé	3	0%	0	0%	3	0%	~	
Questions relatives aux É.-U. (éléments négatifs divers)	32	3%	5	2%	27	4%	NS	
Ne pense pas que le Canada est une cible	5	1%	1	0%	4	1%	~	
Violation des libertés publiques / droits de la personne	11	1%	1	0%	10	1%	~	
Gouvernement canadien prend les choses trop à la légère / trop laxiste	13	1%	5	2%	8	1%	NS	
Puissance militaire insuffisante	8	1%	1	0%	7	1%	~	

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; * p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.**

	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non-minorité		p	
			n	%	n	%		
Équité/Justice	1	0%	1	0%	0	0%	~	
On devrait faire quelque chose, mais pas autant que les É.-U.	78	8%	16	7%	61	8%	NS	
Pour être protégé / sécurité (général)	67	7%	20	9%	47	6%	NS	
Le terrorisme constitue une menace au Canada, il faut être préparé	111	11%	20	9%	90	12%	NS	
Le gouvernement fait du bon travail / fait ce qu'il faut	266	27%	49	22%	216	28%	NS	
Il faut que quelqu'un fasse quelque chose pour protéger le Canada	40	4%	6	3%	33	4%	NS	
C'est ce que j'ai entendu (médias, éléments positifs divers)	13	1%	4	2%	9	1%	~	
Questions relatives aux É.-U. (éléments positifs divers)	28	3%	7	3%	21	3%	NS	
Bon de faire quelque chose / proactif / garder le contrôle	54	5%	11	5%	42	5%	NS	
Le Canada est apprécié / non violent / gardien de la paix / démocratique	27	3%	7	3%	19	2%	NS	
Proximité avec les É.-U. / nécessaire de prendre des mesures additionnelles	9	1%	1	0%	8	1%	~	
Autre	49	5%	15	7%	34	4%	NS	
NSP/PR	101	10%	29	13%	70	9%	NS	
5. Quelles sont les principales raisons pour lesquelles vous dites désapprouver la performance du gouvernement?								
Immigration laxiste / trop facile de traverser la frontière	97	19%	21	17%	75	19%	NS	
Ne sait pas ce que fait le gouvernement / trop opaque	71	14%	13	11%	58	15%	NS	
Dépense trop d'argent / argent des contribuables	10	2%	1	1%	9	2%	~	
Le terrorisme ne constitue pas une menace / menace exagérée	33	6%	7	6%	26	7%	NS	
Le gouvernement parle mais n'agit pas	18	3%	2	2%	16	4%	~	
Il faut des peines plus sévères / des criminels ou des terroristes se cachent au Canada	34	7%	5	4%	29	7%	NS	
On n'en fait pas assez	117	23%	22	18%	95	24%	NS	
On en fait trop / traitement draconien / injuste de personnes innocentes	29	6%	8	7%	21	5%	NS	
Le gouvernement ne sait pas ce qu'il fait / pas préparé	27	5%	8	7%	17	4%	NS	
Questions relatives aux É.-U. (éléments négatifs divers)	38	7%	11	9%	27	7%	NS	
Ne pense pas que le Canada est une cible	7	1%	0	0%	7	2%	~	
Violation des libertés publiques / droits de la personne	32	6%	5	4%	27	7%	NS	
Gouvernement canadien prend les choses trop à la légère / trop laxiste	24	5%	5	4%	19	5%	NS	
Puissance militaire insuffisante	7	1%	3	2%	4	1%	~	
On devrait faire quelque chose, mais pas autant que les É.-U.	2	0%	0	0%	2	1%	~	
Le terrorisme constitue une menace au Canada, il faut être préparé	5	1%	1	1%	4	1%	~	
Le gouvernement fait du bon travail / fait ce qu'il faut	1	0%	1	1%	0	0%	~	
Il faut que quelqu'un fasse quelque chose pour protéger le Canada	1	0%	0	0%	1	0%	~	
C'est ce que j'ai entendu (médias, éléments positifs divers)	5	1%	1	1%	4	1%	~	
Questions relatives aux É.-U. (éléments positifs divers)	3	1%	1	1%	2	1%	~	
Bon de faire quelque chose / proactif / garder le contrôle	6	1%	1	1%	5	1%	~	
Le Canada est apprécié / non violent / gardien de la paix / démocratique	2	0%	0	0%	2	1%	~	
Autre	29	6%	9	7%	20	5%	NS	
NSP/PR	40	8%	16	13%	23	6%	**	
6. Est-ce que vous pensez que les mesures que le Canada a prises pour lutter contre le terrorisme au cours des dernières années vont ...								
Vont trop loin	124	7%	28	7%	95	7%	NS	

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.



	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non-minorité		p	
			n	%	n	%		
Ne vont pas assez loin	611	36%	137	35%	468	36%		
Sont à peu près adéquates	843	50%	196	50%	641	49%		
NSP/PR	125	7%	29	7%	91	7%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
7. Pour autant que vous le sachiez, quelles sont les mesures spécifiques que le gouvernement canadien a prises au cours des dernières années pour lutter contre le terrorisme?								
Loi antiterroriste/Projet de loi C-36	24	1%	4	1%	20	2%	~	
A adopté de nouvelles lois – non précisé	35	2%	10	3%	24	2%	NS	
Mesures de sécurité accrues aux frontières et dans les aéroports	899	53%	159	41%	737	57%	***	
Filtrage accru des immigrants et des réfugiés qui tentent d'entrer au Canada	206	12%	35	9%	171	13%	*	
Filtrage accru des individus qui veulent visiter le Canada	87	5%	13	3%	74	6%	NS	
Augmentation du financement pour la collecte de renseignements	24	1%	7	2%	17	1%	NS	
Plus d'effectifs policiers	21	1%	6	2%	15	1%	NS	
Plus de pouvoirs pour le SCRS	37	2%	4	1%	32	2%	~	
Collabore avec les États-Unis	93	5%	17	4%	74	6%	NS	
Collabore avec les autres pays	34	2%	7	2%	27	2%	NS	
Profilage racial/cible injustement des individus	24	1%	10	3%	14	1%	*	
L'affaire Maher Arar	7	0%	6	2%	1	0%	~	
Mesure de sécurité accrues du gouvernement	10	1%	5	1%	5	0%	NS	
Sensibilisation accrue/diffusion accrue de renseignements	19	1%	5	1%	14	1%	NS	
Mesures de sécurités accrues	41	2%	16	4%	24	2%	*	
Maintien de la paix/a envoyé des troupes au Moyen-Orient	40	2%	10	3%	30	2%	NS	
Augmentation des activités de la police/des arrestations	35	2%	7	2%	27	2%	NS	
Mise à jour/amélioration de la formation/militaire	20	1%	1	0%	19	1%	~	
Changements aux passeports/visas/cartes d'identité	100	6%	21	5%	79	6%	NS	
Augmentation de la surveillance/des enquêtes	22	1%	4	1%	18	1%	~	
Multiplication des efforts pour trouver/arrêter les terroristes	12	1%	4	1%	8	1%	NS	
A insisté sur la formation d'un comité/d'une équipe de travail	10	1%	0	0%	10	1%	~	
A expulsé des personnes	10	1%	4	1%	6	0%	~	
Aucun	161	9%	53	14%	107	8%	**	
Autre	336	20%	80	21%	253	20%	NS	
NSP/PR	343	20%	85	22%	247	19%	NS	
	1703							
8. Êtes-vous au courant de lois que le gouvernement du Canada a adoptées spécifiquement pour lutter contre le terrorisme? Si OUI : Quelles lois? (Question posée à tous ceux qui n'avaient pas mentionné la Loi antiterroriste projet de loi C-36 à la Q. 7)								
Non, au courant d'aucune loi	1084	65%	250	65%	825	65%	NS	
Oui, au courant d'une loi mais incapable de la nommer	234	14%	55	14%	177	14%	NS	
Oui, Loi antiterroriste	19	1%	6	2%	13	1%	NS	
Oui, projet de loi C-36	3	0%	3	1%	0	0%	~	
Oui, autre	57	3%	13	3%	44	3%	NS	
NSP/PR	291	17%	61	16%	223	17%	NS	
	1679		386		1275			
9. Avez-vous déjà entendu parler de la Loi antiterroriste (qu'on appelait projet de loi C-36)?								
Oui	698	42%	149	40%	542	43%	NS	
Non	946	57%	224	59%	712	56%		
NSP/PR	13	1%	4	1%	8	1%		
	1657	100%	377	100%	1262	100%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

La Loi antiterroriste et les mesures de sécurité au Canada :
opinions du public, répercussions et expériences de voyage

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
10a. Pour autant que vous le sachiez, en quoi consiste la Loi antiterroriste? Êtes-vous au courant d'une ou plusieurs dispositions qu'elle contient? (Question posée à tous ceux qui étaient au courant de la Loi antiterroriste à la Q. 7, 8 ou 9)								
Pouvoir d'arrêter / de détenir ... sans contrôle de la légalité	92	12%	25	15%	67	12%	NS	
Diminue les droits des citoyens / non démocratique	24	3%	6	4%	18	3%	NS	
Pouvoir d'inspection / d'impositions de restrictions à l'endroit de comptes bancaires et de biens	8	1%	1	1%	7	1%	~	
Sécurité accrue / Sécurité accrue en matière d'immigration	42	6%	7	4%	35	6%	NS	
Élargissement des pouvoirs de perquisition / de surveillance / d'enquête	28	4%	2	1%	26	5%	~	
Lutte contre le terrorisme / Protège les gens	14	2%	1	1%	13	2%	~	
Mesures de sécurité accrues (général)	7	1%	1	1%	6	1%	~	
Confère plus de pouvoirs à la police	5	1%	2	1%	3	1%	~	
Aucun	7	1%	2	1%	5	1%	~	
Autre	47	6%	14	9%	32	6%	NS	
NSP/PR	523	70%	112	69%	405	70%	NS	
	744		162		575			
10b. Dans quelle mesure pensez-vous que la Loi antiterroriste du Canada est sévère? (Question posée à tous ceux qui étaient au courant de la Loi antiterroriste à la Q. 7, 8 ou 9)								
Sévère	401	54%	83	51%	314	55%	NS	
Pas sévère	236	32%	59	36%	175	30%		
NSP/PR	107	14%	20	12%	86	15%		
	744	100%	162	100%	575	100%		
11. Dans quelle mesure êtes-vous au courant de la Loi antiterroriste et de ses dispositions?								
Au courant	307	18%	89	23%	216	17%	*	
Pas au courant	1393	82%	300	77%	1077	83%		
NSP/PR	3	0%	1	0%	2	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
12a. Étiez-vous au courant du fait que la Loi antiterroriste contenait ces dispositions? (après lecture d'une liste des dispositions de la Loi)								
					605			
Au courant	605	36%	130	33%	471	36%	NS	
Pas au courant	1090	64%	258	66%	819	63%		
NSP/PR	8	0%	2	1%	5	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
12b.a Est-ce que vous pensez que les lois antiterroristes canadiennes sont sévères ... à comparer à celles des États-Unis?								
Plus sévères	70	4%	22	6%	45	3%	*	
Moins sévères	1368	80%	292	75%	1067	82%		
À peu près aussi sévères	165	10%	48	12%	116	9%		
NSP/PR	100	6%	28	7%	67	5%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
12.b.b Est-ce que vous pensez que les lois antiterroristes canadiennes sont sévères ... à comparer à celles des du Royaume-Uni?								
Plus sévères	72	4%	19	5%	51	4%	NS	
Moins sévères	755	44%	170	44%	581	45%		
À peu près aussi sévères	460	27%	95	24%	362	28%		
NSP/PR	416	24%	106	27%	301	23%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.



	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non-minorité		p	
			n	%	n	%		
13.a Pour autant que vous le sachiez, en vertu de la Loi antiterroriste, est-ce que les gouvernements fédéral et provinciaux sont obligés de publier un rapport annuel au sujet du recours aux arrestations à titre préventif et aux audiences d'investigation?								
Oui	580	34%	147	38%	427	33%	NS	
Non	825	48%	182	47%	637	49%		
NSP/PR	298	17%	61	16%	231	18%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
13.b Est-ce que la Loi antiterroriste contient des garanties pour protéger les droits et libertés des Canadiens?								
Oui	909	53%	185	47%	716	55%	*	
Non	360	21%	98	25%	260	20%		
NSP/PR	434	25%	107	27%	319	25%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
14. Est-ce que le Parlement est obligé de réviser tous les aspects de la Loi à un moment donné?								
Oui	1240	73%	290	74%	937	72%	NS	
Non	163	10%	34	9%	129	10%		
NSP/PR	300	18%	66	17%	229	18%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
15. En fait, la Loi antiterroriste est actuellement réexaminée. Est-ce que vous le saviez?								
Oui	196	12%	50	13%	145	11%	NS	
Non	1501	88%	337	86%	1148	89%		
NSP/PR	6	0%	3	1%	2	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
16. Dans le cadre de ce processus d'examen, le ministère de la Justice a établi un site Internet destiné au grand public. Est-ce que vous le saviez?								
Oui	80	5%	23	6%	54	4%	NS	
Non	1622	95%	367	94%	1241	96%		
NSP/PR	1	0%	0	0%	0	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
17. Il y a un an, en avril 2004, le gouvernement a annoncé la création d'une Table ronde transculturelle sur la sécurité. Cette initiative vise à mobiliser les diverses collectivités du Canada et à obtenir leurs opinions sur les questions de sécurité. En avez-vous entendu parler?								
Oui	138	8%	34	9%	104	8%	NS	
Non	1561	92%	355	91%	1188	92%		
NSP/PR	4	0%	1	0%	3	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
18. Est-ce que vous seriez intéressé à obtenir plus d'informations sur la Loi antiterroriste?								
			1123					
Intéressé	1123	66%	279	72%	834	64%	**	
Pas intéressé	577	34%	109	28%	460	36%		
NSP/PR	3	0%	2	1%	1	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
19. De quelle façon aimeriez-vous recevoir des informations sur les questions dont nous venons de parler? (lorsque le répondant a manifesté de l'intérêt à la Q. 18)								
Internet/Web	403	36%	92	33%	306	37%	NS	
Envoi postal/dépliant	592	53%	146	52%	442	53%	NS	

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; * p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.**

	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non-minorité		p	
			n	%	n	%		
Publicité dans les journaux locaux/communautaires/ethnoculturels	67	6%	19	7%	46	6%	NS	
Publicités dans les magazines ethnoculturels	5	0%	3	1%	2	0%	~	
Publicités à la télévision et à la radio (émissions générales et spécialisées)	149	13%	41	15%	106	13%	NS	
Articles dans les journaux/les magazines	153	14%	41	15%	111	13%	NS	
Bulletins de nouvelles	93	8%	25	9%	66	8%	NS	
Réunions publiques	4	0%	1	0%	3	0%	~	
Médias/rapports non précisés	5	0%	2	1%	3	0%	~	
Par l'entremise de députés / du Parlement / du gouvernement	8	1%	2	1%	6	1%	~	
Autre	37	3%	9	3%	27	3%	NS	
NSP/PR	10	1%	2	1%	7	1%	~	
	1123		279		834			

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; * p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.**


TABLE 2: APPLICATION

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
20. Certaines personnes disent que la Loi antiterroriste était nécessaire à la suite des attaques du 11 septembre contre les États-Unis. D'autres personnes disent que le Canada possédait déjà avant le 11 septembre des lois adéquates pour lutter contre le terrorisme et que la Loi antiterroriste n'était pas nécessaire. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?								
La Loi antiterroriste était nécessaire	1272	75%	270	69%	989	76%	*	
La Loi antiterroriste n'était pas nécessaire	366	21%	104	27%	261	20%		
NSP/PR	65	4%	16	4%	45	3%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
21. Dans quelle mesure pensez-vous que la Loi antiterroriste a rendu le Canada plus protégé contre les activités terroristes?								
Plus protégé	1027	60%	204	52%	812	63%	*	
N'a pas fait de différence	609	36%	167	43%	437	34%		
A rendu le Canada moins protégé	4	0%	2	1%	2	0%		
NSP/PR	63	4%	17	4%	44	3%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
22. Certaines personnes disent que la Loi antiterroriste a été appliquée à tous avec justice et égalité et que personne n'a été visé pour examen simplement à cause de son origine ethnique, raciale ou religieuse. D'autres personnes disent que la Loi antiterroriste a fait que des gens ont été injustement ciblés pour examen simplement à cause de leur origine ethnique, raciale ou religieuse. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?								
La Loi antiterroriste a traité tout le monde équitablement	696	41%	138	35%	551	43%	*	
La Loi antiterroriste a fait que de nombreuses personnes ont été ciblés injustement	885	52%	220	56%	657	51%		
NSP/PR	122	7%	32	8%	87	7%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
23. Est-ce que vous pensez que le fait que des responsables de l'application de la loi et des agences de sécurité enquêtent sur des individus au Canada et à l'étranger est vital pour lutter contre le terrorisme?								
Vital	1519	89%	337	86%	1168	90%	NS	
Pas vital	158	9%	47	12%	109	8%		
NSP/PR	26	2%	6	2%	18	1%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
24. Êtes-vous d'accord ou en désaccord avec la définition de l'« activité terroriste »?								
D'accord	1436	84%	314	81%	1107	85%	NS	
En désaccord	205	12%	58	15%	146	11%		
NSP/PR	62	4%	18	5%	42	3%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

TABEAU 3 : PROFILAGE RACIAL

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
25. Pour commencer, dans quelle mesure êtes-vous au courant de ce que signifie le terme « profilage racial »?								
Au courant	1169	69%	279	72%	883	68%	NS	
Pas au courant	525	31%	108	28%	406	31%		
NSP/PR	9	1%	3	1%	6	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
26. Qu'est-ce que le « profilage racial »? Comment le décririez-vous?								
Application de stéréotypes / préjugés en fonction de la race/religion	289	17%	52	13%	236	18%	*	
Généralisation / catégorisation en groupes selon la race/religion	62	4%	18	5%	44	3%	NS	
Traitement injuste / Arrestations fondés sur race/religion	76	4%	24	6%	52	4%	NS	
Application de stéréotypes	45	3%	9	2%	36	3%	NS	
Traitement injuste de musulmans à la suite du 11 sept.	9	1%	0	0%	9	1%	~	
Interpeller un automobiliste à cause de sa race	15	1%	5	1%	8	1%	NS	
Prise à partie d'un individu à cause de sa race	132	8%	33	8%	99	8%	NS	
Racisme/raciste – général	41	2%	10	3%	31	2%	NS	
Association de certains crimes à une race/religion	89	5%	6	2%	83	6%	***	
Désignation comme « terroriste » à cause de la race/religion	51	3%	10	3%	41	3%	NS	
Ciblage d'individus en fonction de la race/religion	191	11%	44	11%	147	11%	NS	
Interpellation/enquête...en fonction de statistiques/origines	132	8%	25	6%	106	8%	NS	
Catégorisation de groupes / de gens en fonction de la race	98	6%	20	5%	76	6%	NS	
Discrimination	27	2%	6	2%	21	2%	NS	
Une race contre une autre	10	1%	2	1%	8	1%	~	
Votre race/ où vous...peuple/ethnicité/religion	111	7%	38	10%	71	5%	**	
Autre	81	5%	20	5%	60	5%	NS	
NSP/PR	387	23%	96	25%	281	22%	NS	
	1703							
27. On parle de profilage racial lorsqu'il existe une politique officielle pour cibler des individus et faire enquête sur eux uniquement en fonction de leur race, de leur ethnicité ou de leur religion. Pour autant que vous le sachiez, est-ce qu'il existe au Canada une politique pour faire du profilage racial?								
Oui	358	21%	94	24%	258	20%	*	
Non	975	57%	200	51%	770	59%		
NSP/PRNA	370	22%	96	25%	267	21%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
28. Certaines personnes disent qu'il est inapproprié de faire enquête sur une personne pour un engagement potentiel dans une activité terroriste uniquement en fonction de sa race, de son ethnicité ou de sa religion perçues. D'autres disent que le fait de faire enquête sur une personne à cause de sa race, de son ethnicité ou de sa religion perçues est une mesure nécessaire pour lutter contre les activités terroristes. Laquelle de ces opinions se rapproche le plus de la vôtre?								
Faire enquête sur une personne à partir de sa race/religion/ethnicité est inapproprié	1002	59%	235	60%	760	59%	NS	
Faire enquête sur une personne à partir de sa race/religion/ethnicité est une mesure nécessaire	644	38%	140	36%	496	38%		
NSP/PR	57	3%	15	4%	39	3%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
29.a Êtes-vous d'accord ou pas d'accord pour dire que le profilage racial va à l'encontre des principes de la Charte canadienne des								

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.



	Échantillon total		Comparaison						p
			Minorité		Non-minorité				
			n	%	n	%	n	%	
droits et libertés?									
D'accord	1349	79%	311	80%	1028	79%	NS		
Pas d'accord	288	17%	68	17%	216	17%			
NSP/PR	66	4%	11	3%	51	4%			
	1703	100%	390	100%	1295	100%			
29.b Êtes-vous d'accord ou pas d'accord pour dire que même si des individus sont ciblés à cause de leur origine ethnique ou raciale, ils obtiendraient quand même un procès équitable au Canada?									
D'accord	1338	79%	275	71%	1047	81%	***		
Pas d'accord	331	19%	103	26%	227	18%			
NSP/PR	34	2%	12	3%	21	2%			
	1703	100%	390	100%	1295	100%			
29c. Êtes-vous d'accord ou pas d'accord pour dire qu'au cours des quatre dernières années, vous pensez fait l'objet de profilage racial?									
D'accord	159	9%	77	20%	77	6%	***		
Pas d'accord	1523	89%	309	79%	1203	93%			
NSP/PR	21	1%	4	1%	15	1%			
	1703	100%	390	100%	1295	100%			
30. Au Canada, il n'existe pas de politique officielle de profilage racial ou de ciblage d'une personne à cause de son origine ethnique, religieuse ou raciale. À votre avis, dans quelle mesure se fait									
Tout le temps	344	20%	105	27%	235	18%	***		
Parfois	1061	62%	225	58%	827	64%			
Rarement	213	13%	31	8%	179	14%			
Jamais	39	2%	12	3%	26	2%			
NSP/PR	46	3%	17	4%	28	2%			
	1703	100%	390	100%	1295	100%			
31. En général, quelles sont les principales causes du profilage racial, à votre avis?									
Le racisme et les préjugés	559	33%	144	37%	409	32%	*		
La peur	198	12%	43	11%	154	12%	NS		
La Loi antiterroriste	38	2%	9	2%	28	2%	NS		
Les activités terroristes	217	13%	36	9%	179	14%	*		
Le manque de formation des agences d'application de la loi et de sécurité nationale	60	4%	19	5%	40	3%	NS		
Certains groupes religieux ou ethniques sont plus susceptibles de commettre des crimes	245	14%	31	8%	214	17%	***		
Religion	37	2%	9	2%	28	2%	NS		
Médias	68	4%	18	5%	49	4%	NS		
Manque d'intégration des groupes raciaux/culturels	28	2%	5	1%	22	2%	NS		
Dépend des individus/groupes	7	0%	0	0%	7	1%	~		
Ignorance / manque d'éducation	178	10%	40	10%	137	11%	NS		
Bon sens / parce que ça fonctionne	25	1%	8	2%	16	1%	NS		
Nature humaine	8	0%	1	0%	7	1%	~		
Couleur de la peau	20	1%	5	1%	15	1%	NS		
Origines/nationalité/race/ethnicité d'une personne	37	2%	5	1%	32	2%	NS		
Stéréotypes	23	1%	2	1%	20	2%	~		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

La *Loi antiterroriste* et les mesures de sécurité au Canada :
opinions du public, répercussions et expériences de voyage

	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non-minorité		p	
			n	%	n	%		
Expérience personnelle/passée	14	1%	3	1%	11	1%	~	
Histoire	17	1%	2	1%	15	1%	~	
Éducation / comment on est élevé	19	1%	7	2%	12	1%	NS	
Suspensions / comportement inhabituel	12	1%	1	0%	11	1%	~	
Immigrants/immigration	14	1%	6	2%	8	1%	NS	
Culturelles/communautaires	14	1%	2	1%	12	1%	~	
Pression provenant d'influences extérieures / de la guerre	19	1%	2	1%	17	1%	~	
Aucune	3	0%	0	0%	3	0%	~	
Autre	541	32%	127	33%	409	32%	NS	
NSP/PR	239	14%	63	16%	171	13%	NS	
	1703							

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.


TABLEAU 4: IMPACT

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
32. Depuis les événements du 11 septembre 2001, le gouvernement du Canada et celui d'autres pays ont accru leurs mesures de sécurité dans plusieurs domaines. Jusqu'à quel point avez-vous été personnellement touché par l'une ou l'autre de ces mesures?								
Touché	445	26%	120	31%	321	25%	*	
Pas touché	1248	73%	269	69%	965	75%		
NSP/PR	10	1%	1	0%	9	1%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
33. De quelles façons avez-vous été touché? (suivant les réponses à la Q. 32)								
Mesures de sécurité accrues dans les aéroports, retards dans les vols	239	54%	53	44%	184	57%	*	
Vérifications accrues aux douanes, retards au moment de traverser les frontières	196	44%	48	40%	147	46%	NS	
Mesures de sécurité accrues au travail	21	5%	5	4%	16	5%	NS	
Crainte accrue d'une arrestation/d'une détention	5	1%	3	3%	2	1%	~	
Moins peur d'une attaque terroriste	1	0%	0	0%	1	0%	~	
Se sent ciblé à cause de l'origine ethnique/raciale/religieuse	18	4%	11	9%	7	2%	NS	
Violation des droits	10	2%	5	4%	5	2%	NS	
Perte de la vie privée	10	2%	5	4%	5	2%	~	
Se sent plus en sécurité maintenant/bonnes mesures	9	2%	3	3%	6	2%	~	
Taxes/coûts plus élevés	13	3%	3	3%	10	3%	~	
Changement dans la couverture médiatique	1	0%	0	0%	1	0%	~	
Changement dans la procédure d'obtention d'un passeport	10	2%	4	3%	6	2%	~	
A touché quelqu'un que je connais	4	1%	3	3%	1	0%	~	
Plus nerveux en rapport avec les voyages	2	0%	1	1%	1	0%	~	
Sécurité accrue (divers éléments)	7	2%	1	1%	6	2%	~	
A eu des incidences sur mon emploi	16	4%	3	3%	13	4%	~	
A eu des répercussions sur mes voyages / problèmes liés aux voyages	17	4%	4	3%	13	4%	~	
Nécessaire d'obtenir un passeport	3	1%	1	1%	2	1%	~	
Émotivité / le deuil	4	1%	2	2%	2	1%	~	
Manque de sécurité personnelle	2	0%	0	0%	1	0%	~	
Besoin d'un passeport pour entrer aux É.-U.	4	1%	1	1%	3	1%	~	
Plus de formalités administratives pour obtenir pièces d'identité / passeport	10	2%	2	2%	8	2%	~	
Accès restreint à certains endroits / manque de liberté de mouvement	2	0%	0	0%	2	1%	~	
Plus craintif/préoccupé / paranoïa accrue	5	1%	2	2%	3	1%	~	
Autre	110	25%	31	26%	78	24%	NS	
NSP/PR	11	2%	0	0%	10	3%	~	
	445		120		321			
53a. Quel impact la réaction du gouvernement par voie législative a-t-elle eu sur vous-même et sur votre famille immédiate?								
Impact positif	293	17%	83	21%	205	16%	***	
Aucun impact	1268	74%	251	64%	1006	78%		
Impact négatif	108	6%	42	11%	65	5%		
NSP/PR	34	2%	14	4%	19	1%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non-minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
53.b Quel impact les nouvelles mesures de sécurité aux frontières et dans les centres de transport ont-elles eu sur vous-même et sur votre famille immédiate?								
Impact positif	361	21%	95	24%	263	20%	*	
Aucun impact	1074	63%	220	56%	844	65%		
Impact négatif	235	14%	65	17%	168	13%		
NSP/PR	33	2%	10	3%	20	2%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
53c Quel impact les agences d'application de la loi et de sécurité nationale au Canada ont-elles eu sur vous-même et sur votre famille immédiate?								
Impact positif	329	19%	85	22%	239	18%	***	
Aucun impact	1249	73%	255	65%	985	76%		
Impact négatif	98	6%	40	10%	57	4%		
NSP/PR	27	2%	10	3%	14	1%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

**TABLEAU 5: EXPÉRIENCES AUX FRONTIÈRES ET DANS LES AÉROPORTS**

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
34a Au cours des quatre dernières années, avez-vous voyagé par avion au Canada?								
Oui	765	45%	170	44%	585	45%	NS	
Non	934	55%	219	56%	708	55%		
NSP/PR	4	0%	1	0%	2	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
34b. Au cours des quatre dernières années, avez-vous voyagé par avion entre le Canada et les États-Unis?								
Oui	559	33%	125	32%	428	33%	NS	
Non	1142	67%	265	68%	866	67%		
NSP/PR	2	0%	0	0%	1	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
34c. Au cours des quatre dernières années, avez-vous voyagé par avion entre le Canada et d'autres pays à l'extérieur de l'Amérique du Nord?								
Oui	499	29%	132	34%	362	28%	NS	
Non	1202	71%	258	66%	932	72%		
NSP/PR	2	0%	0	0%	1	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
34d. Au cours des quatre dernières années, avez-vous voyagé entre le Canada et les États-Unis par d'autres moyens de transport que l'avion (p. ex., en voiture, en train, par bateau)?								
Oui	769	45%	176	45%	587	45%	NS	
Non	932	55%	214	55%	707	55%		
NSP/PR	2	0%	0	0%	1	0%		
	1703	100%	390	100%	1295	100%		
<i>Suite de la question 34a, en cas de réponse affirmative.</i>								
35 Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport <u>canadien</u> , à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport canadien?								
Oui	162	21%	36	21%	124	21%	NS	
Non	599	78%	132	78%	459	78%		
NSP/PR	4	1%	2	1%	2	0%		
	765	100%	170	100%	585	100%		
36. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires?								
Fouille corporelle	32	20%	6	17%	25	20%	NS	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	106	65%	20	56%	84	68%	NS	
Questions sur les documents fournis	4	2%	1	3%	2	2%	~	
Chaussures, ceinture, etc. retirés	29	18%	6	17%	23	19%	NS	
Questions sur les projets de voyage	10	6%	3	8%	6	5%	~	
Passage à travers un détecteur de métal	7	4%	2	6%	5	4%	~	
Sélectionné au hasard	7	4%	3	8%	4	3%	~	
Interrogé (divers)	6	4%	3	8%	3	2%	~	
Autre	23	14%	8	22%	15	12%	NS	

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

	Échantillon total		Comparaison					
	n	%	Minorité		Non minorité		p	
			n	%	n	%		
NSP/PR	4	2%	2	6%	2	2%	~	
	162		36		124			
37. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?								
Oui	114	70%	28	78%	85	69%	NS	
Non	47	29%	8	22%	38	31%		
NSP/PR	1	1%	0	0%	1	1%		
	162	100%	36	100%	124	100%		
<i>Suite de la question 34b, en cas de réponse affirmative.</i>								
38. Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport américain, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport américain? (NOTE : NOUS PARLONS ICI DES MESURES DE SÉCURITÉ DANS LES AÉROPORTS, PAS DES DOUANES ET DE L'IMMIGRATION !)								
Oui	142	25%	28	22%	112	26%	NS	
Non	416	74%	97	78%	316	74%		
NSP/PR	1	0%	0	0%	0	0%		
	559	100%	125	100%	428	100%		
39. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires?								
Fouille corporelle	39	27%	6	21%	33	29%	NS	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	74	52%	11	39%	63	56%	NS	
Questions sur les documents fournis	14	10%	4	14%	9	8%	~	
Chaussures, ceinture, etc. retirés	49	35%	4	14%	45	40%	~	
Questions sur les projets de voyage	17	12%	5	18%	12	11%	~	
Passage à travers un détecteur de métal	6	4%	0	0%	6	5%	~	
Sélectionné au hasard	4	3%	2	7%	2	2%	~	
Interrogé (divers)	5	4%	2	7%	1	1%	~	
Contrôlé/testé pour des matières explosives	2	1%	0	0%	2	2%	~	
Harcèlement/racisme	1	1%	1	4%	0	0%	~	
Autre	17	12%	3	11%	12	11%	~	
NSP/PR	0	0%	0	0%	0	0%	~	
	142		28		112			
40. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?								
Oui	102	72%	18	64%	83	74%	NS	
Non	39	27%	10	36%	28	25%		
NSP/PR	1	1%	0	0%	1	1%		
	142	100%	28	100%	112	100%		
<i>Suite de la question 34c, en cas de réponse affirmative.</i>								
41. Au cours des quatre dernières années, en passant les contrôles de sécurité dans un aéroport d'un pays étranger autre que les États-Unis, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà été mis à l'écart et subi des vérifications supplémentaires faites par du personnel de sécurité de cet aéroport étranger?								
Oui	62	12%	15	11%	46	13%	NS	
Non	436	87%	117	89%	315	87%		

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.



	Échantillon total		Comparaison						p
			Minorité		Non minorité				
	n	%	n	%	n	%			
NSP/PR	1	0%	0	0%	1	0%			
	499	100%	132	100%	362	100%			
42. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires?									
Fouille corporelle	17	27%	4	27%	13	28%		~	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	31	50%	9	60%	21	46%		NS	
Questions sur les documents fournis	5	8%	2	13%	3	7%		~	
Chaussures, ceinture, etc. retirés	6	10%	2	13%	4	9%		~	
Questions sur les projets de voyage	4	6%	1	7%	3	7%		~	
Sélectionné au hasard	1	2%	1	7%	0	0%		~	
Interrogé (divers)	4	6%	0	0%	3	7%		~	
Autre	7	11%	2	13%	4	9%		~	
NSP/PR	2	3%	0	0%	2	4%		~	
	62		15		46				
43. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public? ?									
Oui	46	74%	9	60%	37	80%		NS	
Non	16	26%	6	40%	9	20%			
NSP/PR	0	0%	0	0%	0	0%			
	62	100%	15	100%	46	100%			
47. Lorsque vous avez traversé la frontière pour aller du Canada vers un pays autre que les États-Unis, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des agents des douanes ?									
Oui	23	5%	6	5%	17	5%		NS	
Non	472	95%	126	95%	341	94%			
NSP/PR	4	1%	0	0%	4	1%			
	499	100%	132	100%	362	100%			
48. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des agents des douanes des pays où vous alliez? NE PAS LIRE									
Fouille corporelle	3	13%	1	17%	2	12%		~	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	10	43%	4	67%	6	35%		~	
Questions sur les documents fournis	6	26%	0	0%	6	35%		~	
Prise de photo et d'empreintes digitales	0	0%	0	0%	0	0%		~	
Amené dans un bureau et interrogé	2	9%	0	0%	2	12%		~	
Sélectionné au hasard	3	13%	3	50%	0	0%		~	
Interrogé (divers)	5	22%	3	50%	2	12%		~	
Autre	1	4%	0	0%	1	6%		~	
	23		6		17				
49. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public?									
Oui	15	65%	4	67%	11	65%		NS	
Non	7	30%	2	33%	5	29%			

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.

	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
NSP/PR	1	4%	0	0%	1	6%		
	23	100%	6	100%	17	100%		
<i>Suite aux question 34b et 34 d, en cas de réponse affirmative.</i>								
44. Lorsque vous avez traversé la frontière, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des <u>agents des douanes</u> des États-Unis?								
Oui	170	18%	44	20%	125	17%	NS	
Non	790	82%	174	79%	608	82%		
NSP/PR	7	1%	2	1%	5	1%		
	967	100%	220	100%	738	100%		
45. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des <u>agents des douanes</u> des États-Unis? NE PAS LIRE... CODER TOUS								
Fouille corporelle	15	9%	5	11%	9	7%	NS	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	81	48%	24	55%	56	45%	NS	
Questions sur les documents fournis	52	31%	14	32%	38	30%	NS	
Prise de photo et d'empreintes digitales	3	2%	1	2%	2	2%	~	
Amené dans un bureau et interrogé	26	15%	8	18%	18	14%	NS	
Vérification des antécédents judiciaires / de sécurité	6	4%	2	5%	4	3%	~	
Sélectionné au hasard	1	1%	1	2%	0	0%	~	
Interrogé (divers)	19	11%	6	14%	13	10%	NS	
Contrôlé aux fins des taxes / droits de douane	3	2%	0	0%	3	2%	~	
Harcèlement/racisme	2	1%	1	2%	1	1%	~	
Autre	35	21%	10	23%	25	20%	NS	
NSP/PR	3	2%	1	2%	2	2%	~	
	170		44		125			
46. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public? ?								
Oui	86	51%	23	52%	63	50%	NS	
Non	83	49%	21	48%	61	49%		
NSP/PR	1	1%	0	0%	1	1%		
	170	100%	44	100%	125	100%		
RETOUR AU CANADA								
50. Lorsque vous avez traversé la frontière pour rentrer au Canada au retour des États-Unis ou d'un autre pays, à part les vérifications routinières de sécurité imposées à tout le monde, est-ce que vous avez déjà subi des vérifications supplémentaires faites par des <u>agents des douanes du Canada</u> ?								
Oui	91	8%	25	10%	65	8%	NS	
Non	986	89%	226	88%	751	89%		
NSP/PR	31	3%	7	3%	24	3%		
	1108	100%	258	100%	840	100%		
51. Quelle était la nature de ces vérifications supplémentaires de la part des <u>agents des douanes du Canada</u> ? NE PAS LIRE								
Fouille corporelle	8	9%	2	8%	5	8%	~	
Fouille matérielle (p. ex. valises, sac à main, ordinateur, etc.)	50	55%	14	56%	35	54%	NS	

NS = non significatif; * p<0,05; ** p<0,01; *** p<0,001; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.



	Échantillon total		Comparaison					
			Minorité		Non minorité		p	
	n	%	n	%	n	%		
Questions sur les documents fournis	26	29%	8	32%	18	28%	NS	
Prise de photo et d'empreintes digitales	0	0%	0	0%	0	0%	~	
Amené dans un bureau et interrogé	12	13%	3	12%	9	14%	~	
Interrogé (divers)	4	4%	1	4%	3	5%	~	
Contrôlé aux fins des taxes / droits de douane	2	2%	0	0%	2	3%	~	
Harcèlement/racisme	2	2%	2	8%	0	0%	~	
Autre	11	12%	4	16%	7	11%	~	
NSP/PR	3	3%	0	0%	3	5%	~	
52. Pensez-vous que les vérifications supplémentaires étaient justifiées pour assurer la sécurité du public??								
Oui	50	55%	13	52%	37	57%	NS	
Non	39	43%	12	48%	26	40%		
NSP/PR	2	2%	0	0%	2	3%		
	91	100%	25	100%	65	100%		

NS = non significatif; * $p < 0,05$; ** $p < 0,01$; *** $p < 0,001$; ~ = ne se prête pas à l'analyse en raison du faible n.